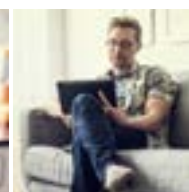
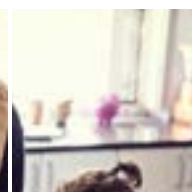


Ce que nous avons entendu

Rapport sur la consultation relative
à une approche du logement axée sur
les droits de la personne



Analyse des commentaires issus
de la consultation préparée par



Le Conference Board
du Canada

The Conference Board
of Canada

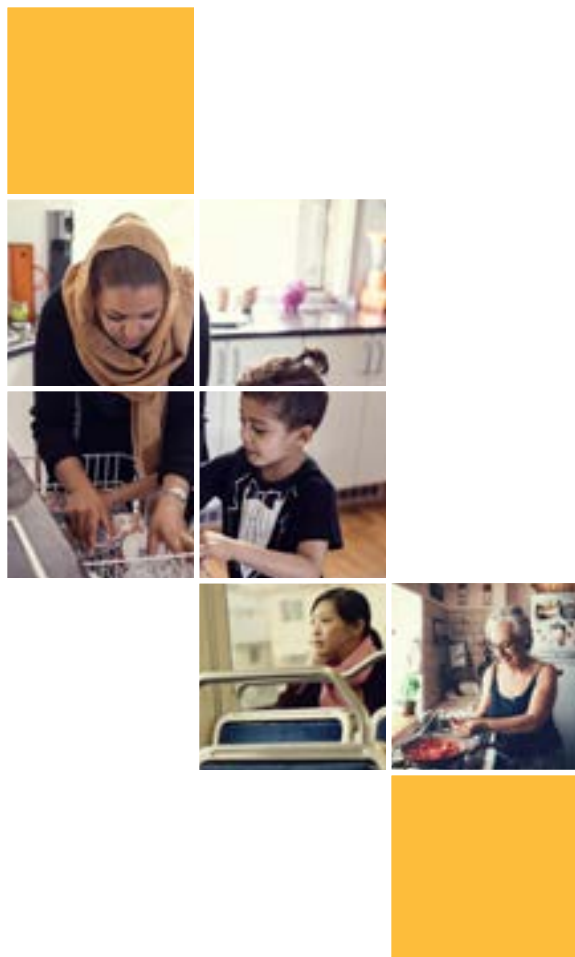


TABLE DES MATIÈRES

- 3** Message du ministre
- 4** Résumé
- 6** Introduction
- 10** Ce que nous avons entendu – Approche générale
- 12** La nouvelle loi
- 14** Le rôle de défenseur du logement
- 16** Le Conseil national du logement
- 18** Initiative d'aide communautaire aux locataires
- 20** Campagne de sensibilisation du public
- 22** Logement des Autochtones
- 22** Autres sujets et points de vue
- 22** Prochaines étapes
- 23** Annexe A : Contexte
- 25** Annexe B : Partenaires provinciaux et territoriaux
- 26** Annexe C : Participants
- 29** Annexe D : Analyse sommaire des documents de réflexion
- 26** Annexe E : Déclarations par lettre type
- 40** Annexe F : Autres sujets et points de vue
- 45** Annexe G : Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

MESSAGE DU MINISTRE

Tout le monde mérite un chez-soi sûr et abordable.



Voilà le message que j'entends constamment quand je m'adresse à la population canadienne partout au pays. Bien que nos expériences, nos besoins et nos aspirations soient variés, nous sommes tous d'accord

pour dire qu'un chez-soi stable est un besoin humain fondamental, qui procure un sentiment de dignité et une meilleure qualité de vie à nos familles et à nos collectivités.

En novembre 2017, le premier ministre Trudeau et moi avons eu l'honneur d'annoncer qu'une approche du logement axée sur les droits de la personne servirait de fondement à la toute première Stratégie nationale sur le logement du Canada.

Ce plan de plus de 40 milliards de dollars sans précédent a été créé pour veiller à ce que plus de Canadiens disposent d'un logement abordable qui répond à leurs besoins, en particulier les plus vulnérables.

Nous sommes actuellement en voie d'élaborer les politiques, les initiatives et la législation qui garantiront que la promotion d'une approche du logement axée sur les droits de la personne se poursuive et contribue à façonner l'accessibilité au logement au Canada pour les générations à venir. Cet exercice important est enrichi par une vaste gamme de voix et de points de vue différents.

Le 14 mars 2018, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), au nom du gouvernement du Canada, a lancé une campagne de consultation nationale sur l'approche du logement axée sur les droits de la personne

proposée. Grâce à cette consultation, nous avons eu l'occasion de recueillir les commentaires de nombreux Canadiens provenant de différents milieux et de toutes les régions du pays et d'entendre de vive voix leurs points de vue sur l'approche du logement axé sur les droits de la personne et les cinq initiatives clés connexes. Les Canadiens ont aussi exprimé ce que le logement et les droits de la personne signifient pour eux.

Ils nous ont dit que le logement est l'une des questions qui les interpellent le plus. D'autant plus à une époque où 1,7 million de personnes au pays ne disposent pas d'un logement sûr, abordable et convenable. Cet intérêt marqué a été manifeste lors de la consultation, tout comme il l'est dans les pages du présent rapport.

Au nom du gouvernement du Canada, j'aimerais offrir mes remerciements les plus sincères à toutes les personnes qui ont participé à la consultation. Leur temps, leurs idées et leur expertise furent très appréciés. Vos recommandations contribuent à définir une nouvelle législation fédérale importante et l'avenir du logement au Canada. J'aimerais également remercier le Conference Board du Canada pour l'analyse et la rédaction du rapport sur les commentaires issus de la consultation.

Je serai heureux de poursuivre cette conversation avec vous, alors que nous travaillerons ensemble à bâtir un pays où l'accès à un logement sûr et abordable offrira à chacun une base essentielle pour s'épanouir et participer pleinement à la vie de notre pays.

L'honorable Jean-Yves Duclos
Ministre de la Famille, des Enfants
et du Développement social

RÉSUMÉ

Entre le 14 mars et le 8 juin 2018, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a mené une campagne de consultation publique nationale, au nom du gouvernement du Canada, concernant l'approche du logement axée sur les droits de la personne de la Stratégie nationale sur le logement. La campagne de consultation visait à recueillir les opinions, les observations et les commentaires de la population canadienne sur les cinq principales initiatives proposées suivantes :

- une **nouvelle loi** obligeant le gouvernement fédéral à maintenir une Stratégie nationale sur le logement aujourd'hui et à l'avenir;
- la création d'un rôle de **défenseur fédéral du logement**;
- la création d'un **Conseil national du logement**;
- une nouvelle **Initiative d'aide communautaire aux locataires**;
- une **campagne de sensibilisation du public**.

Le processus de consultation a permis de recueillir des commentaires de diverses manières, notamment des tables rondes avec des experts et des intervenants du secteur du logement, des groupes de discussion avec des personnes ayant éprouvé des besoins en matière de logement ou ayant vécu l'itinérance et des centaines de réponses directes provenant de la population canadienne et d'organismes partout au pays, au moyen de lettres, de cartes postales et de propositions soumises par courriel sur le site Web de la SCHL : **www.chezsoi.dabord.ca**. Les commentaires formulés par les Canadiens en réponse aux messages publiés sur les médias sociaux faisant la promotion de la consultation publique ont aussi été considérés.

L'approche générale : La majorité des participants ont répondu très favorablement à chacune des cinq principales initiatives proposées et ont appuyé l'objectif du Canada de promouvoir une approche du logement axée sur les droits de la personne et les jalons clés pour la mise en œuvre de la toute première Stratégie nationale sur le logement du Canada. Toutefois, un large éventail d'idées et d'opinions valables a été entendu. Certains répondants voulaient que le gouvernement se concentre sur des mesures concrètes pour aider les personnes qui ont les plus grands besoins et pour prévenir que certaines personnes se retrouvent dans le besoin relativement au logement ou en situation d'itinérance. Certains citoyens ont demandé une définition plus claire de la notion « d'approche du logement axée sur les droits de la personne », et ils voulaient savoir si elle englobait l'idée que le « logement sera un droit de la personne ». D'autres répondants ont voulu s'assurer que l'approche comprend des principes fondamentaux axés sur les droits de la personne, notamment la responsabilisation, la participation, l'absence de discrimination, l'inclusion, la dignité humaine, la nécessité d'éliminer l'itinérance et l'importance de répondre aux besoins en matière de logement propres aux Canadiens les plus vulnérables.

La loi proposée : La plupart des participants étaient favorables à l'idée de déposer une nouvelle loi qui mettrait en œuvre la Stratégie nationale sur le logement, aujourd'hui et pour l'avenir. On a aussi mentionné que la loi devrait notamment :

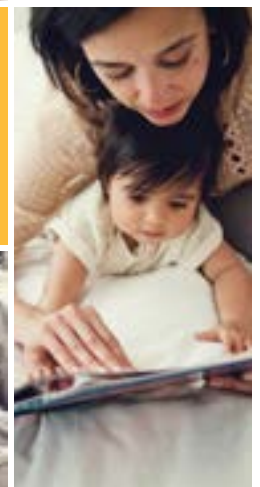
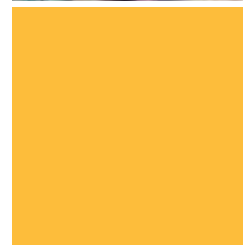
- avoir une vaste portée, être souple et axée sur les personnes ayant les plus grands besoins;
- renvoyer aux engagements internationaux pris aux termes du *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (PIDESC), dont le Canada est un pays signataire depuis 1976;
- prioriser les résultats plutôt que les extrants;
- prescrire la présentation de rapports périodiques au Parlement;
- prévoir le rôle de défenseur fédéral du logement.

Le défenseur fédéral du logement : Dans l'ensemble, les participants étaient favorables à l'idée que le rôle du défenseur fédéral du logement permette de **définir les obstacles systémiques à l'accès au logement convenable et abordable et de mesurer les progrès concernant** l'atteinte des objectifs de la Stratégie nationale sur le logement. Les Canadiens étaient d'avis que le défenseur devrait être choisi au moyen d'un processus de nomination ouvert et transparent et que le rôle devrait bénéficier d'un degré d'indépendance par rapport au gouvernement. Le défenseur pourrait présenter des recommandations indépendantes directement au Parlement, auxquelles le gouvernement serait tenu de répondre.

Le Conseil national du logement : On a reçu une réponse favorable concernant le Conseil national du logement formé de personnes provenant de différentes régions du pays et de divers milieux, notamment des personnes ayant eu des besoins en matière de logement et ayant vécu l'itinérance. Les Canadiens insistaient sur le fait que le processus de nomination des membres du Conseil devrait être transparent, public et pancanadien. Ils étaient aussi d'avis que les membres devraient avoir des mandats à durée fixe de deux ou trois ans, afin que le Conseil bénéficie de nouvelles opinions et expériences.

Initiative d'aide communautaire aux locataires : Les participants étaient généralement favorables à l'Initiative d'aide communautaire aux locataires. Cette initiative permettrait d'accroître la sensibilisation aux problèmes de logement auxquels font face les personnes vulnérables, de renseigner les gens sur la manière d'accéder plus facilement aux programmes et aux initiatives en matière de logement et d'offrir aux Canadiens vulnérables la possibilité de participer davantage aux décisions qui les concernent.

La campagne de sensibilisation du public : Finalement, la population canadienne était favorable à l'idée de lancer une campagne de sensibilisation du public, afin de contrer la discrimination en matière d'accès au logement et le phénomène du « pas dans ma cour », tout en informant le public des différents types de logements abordables et modes d'occupation offerts, notamment dans différentes régions du pays, comme le Nord. Les participants ont demandé que la campagne présente de vraies histoires et appuie les communautés et le logement socialement inclusifs, particulièrement pour les personnes ayant des besoins particuliers en matière de logement.



INTRODUCTION

À la suite d'une vaste consultation tenue en 2016, la toute première **Stratégie nationale sur le logement (SNL)** du Canada a été annoncée en 2017. La Stratégie constitue une étape clé visant la mise en œuvre progressive du droit à un logement convenable, comme il est reconnu dans le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (pour de plus amples renseignements sur la SNL, veuillez consulter l'annexe A).

La Stratégie nationale sur le logement : Une vision du logement au Canada

La vision de la Stratégie nationale sur le logement c'est que tous les Canadiens disposent d'un logement répondant à leurs besoins et qui est abordable. Le logement abordable est une pierre angulaire des communautés durables et inclusives et d'une économie canadienne dans laquelle nous pouvons prospérer et nous développer.



Le processus de consultation

Le 14 mars 2018, La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), au nom du gouvernement du Canada, a lancé une campagne de consultation nationale sur la Stratégie nationale sur le logement. La campagne de consultation visait à recueillir les idées et les opinions de la population canadienne de tous les milieux sur les cinq principales initiatives proposées relativement à l'approche du logement axée sur les droits de la personne de la Stratégie :

- 1. Une nouvelle loi –**
obligeant le gouvernement fédéral d'aujourd'hui et de demain à maintenir une Stratégie nationale sur le logement et à faire rapport publiquement des progrès réalisés quant à l'atteinte de ses cibles et de ses résultats.
- 2. Un défenseur fédéral du logement –**
qui se penchera sur les obstacles systémiques empêchant de nombreux Canadiens d'accéder à des logements abordables et qui recommandera des solutions à la SCHL et au ministre responsable pour éliminer ces obstacles.
- 3. Un Conseil national du logement –**
à la composition variée (notamment des personnes ayant déjà éprouvé des besoins de logement), qui fournira une rétroaction régulière à la SCHL et au ministre responsable quant aux politiques, aux programmes et à la recherche liés à la Stratégie nationale sur le logement.
- 4. Une Initiative d'aide communautaire aux locataires –**
qui fournira des fonds aux organismes locaux venant en aide aux personnes éprouvant des besoins en matière de logement, afin que ces dernières soient mieux représentées et en mesure de participer à la prise de décisions les concernant.
- 5. Une campagne de sensibilisation du public –**
qui visera à réduire la stigmatisation et la discrimination liées aux besoins en matière de logement et fera ressortir les avantages de bâtir des communautés et des logements plus inclusifs.

La campagne de consultation a aussi facilité le partage d'autres idées ou initiatives qui pourraient aider le Canada à continuer d'honorer graduellement ses obligations internationales relatives au droit à un logement convenable, aux termes du *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*.

Qui a participé?

Des Canadiens de partout au pays ont participé à la consultation, au moyen de lettres, de cartes postales, de documents de réflexion, de propositions écrites et de courriels. Les commentaires formulés par les Canadiens en réponse aux messages publiés sur les médias sociaux faisant la promotion de la consultation publique ont aussi été considérés. Un document de travail intitulé *Une approche du logement axée sur les droits de la personne* a été rédigé pour orienter la consultation (voir <https://www.chezsoidabord.ca/pdfs/NHS-Human-Rights-Approach-to-Housing-fr.pdf>).

Au total, la SCHL a reçu 1 077 propositions par l'entremise du site Web de la Stratégie nationale sur le logement, au www.chezsoidabord.ca.



La SCHL a aussi organisé une série de tables rondes et de groupes de discussion partout au Canada. Les **tables rondes** ont eu lieu d'avril à juin 2018, à Ottawa, à Halifax, à Montréal, à Edmonton, à Toronto et à Vancouver. Une autre table ronde a été tenue sur Skype pour faciliter la participation des personnes et des organismes du Nord canadien et leur permettre de donner leurs opinions.

Une pluralité d'experts et d'intervenants du secteur du logement ont appuyé les tables rondes et y ont participé (pour une liste complète des organismes participants, veuillez consulter l'annexe C). En voici quelques-uns :

- la rapporteuse spéciale des Nations Unies sur le logement convenable;
- des représentants des provinces, des territoires et des municipalités;
- des organismes autochtones;
- des fournisseurs de logements;
- des représentants d'organismes non gouvernementaux et des groupes de défense des secteurs du logement, de l'itinérance et des droits de la personne;
- des experts et des universitaires nationaux et internationaux en habitation;
- des organismes et des particuliers représentant divers groupes vulnérables, notamment les personnes ayant éprouvé des besoins en matière de logement ou ayant vécu l'itinérance, les aînés, les nouveaux arrivants, les femmes et les enfants victimes de violence familiale ou susceptibles de l'être, les peuples autochtones, les groupes racialisés, les personnes handicapées, les anciens combattants, les jeunes à risque, la communauté LGBTQ2 et les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie;
- de nombreux ministères et organismes gouvernementaux, notamment Emploi et Développement social Canada, Services aux Autochtones Canada (SAC) et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) (voir l'annexe B).

Des **groupes de discussion** ont aussi été organisés en juin 2018 à Vancouver et à Toronto avec des personnes ayant éprouvé des besoins en matière de logement ou ayant vécu l'itinérance. Le groupe de Toronto visait principalement à entendre les femmes ayant des besoins impérieux en matière de logement, ainsi que les personnes s'identifiant comme transgenres.



Au total, 31 personnes ayant éprouvé des besoins en matière de logement ou ayant vécu l'itinérance ont participé.

Au cours de la période de consultation, plus de 100 000 personnes ont consulté les messages concernant la Stratégie nationale sur le logement publiés par la SCHL dans les **médias sociaux** Twitter, Facebook et LinkedIn. Selon les commentaires et les partages, les trois principaux thèmes abordés dans les médias sociaux concernaient :

1. Comment la pauvreté et le manque de logements abordables à Toronto poussent des personnes à l'itinérance.
2. L'aide qu'il faut apporter aux aînés de Vancouver afin d'éviter qu'ils se retrouvent dans la rue, en raison des prix élevés des logements.
3. L'idée que, si le logement est un droit de la personne, il faut alors le prioriser.

Interventions dans les médias sociaux



Des **articles de presse** concernant l'approche ont aussi été publiés en ligne, à la fois sur les chaînes d'information traditionnelles (p. ex., CBC News, le Huffington Post et TVO) et sur d'autres supports médiatiques (notamment, iPolitics, Reddit et le National Opinion Centre). Bien qu'ils n'aient pas été ajoutés à la rétroaction d'ensemble, les commentaires de la population canadienne rattachés à ces articles dénotaient, en revanche, davantage de réticence; on a d'ailleurs noté que les personnes apparemment contre une approche du logement axée sur les droits de la personne étaient celles qui avaient formulé le plus de commentaires.

Finalement, plusieurs **documents de réflexion** utiles concernant l'approche du logement axée sur les droits de la personne et les cinq initiatives proposées ont été reçus. Les documents de réflexion, qui ont été communiqués à la population canadienne au www.chezsoidabord.ca, étaient les suivants :

Leilani Farha, rapporteuse spéciale des Nations Unies sur le logement convenable :

- Rapport de la rapporteuse spéciale au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies sur les stratégies de logement axées sur les droits de la personne. Rapport de la rapporteuse spéciale sur le logement convenable.

- Dix principes d'une stratégie de logement axée sur les droits de la personne (disponible en anglais seulement).

Bruce Porter, Centre pour la défense des droits sociaux :

- Enhancing the Rights-Based Framework for Canada's National Housing Strategy – An ideas paper. (disponible en anglais seulement).

Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance :

- Document de travail : Mettre fin à l'itinérance et défendre le droit au logement – Lorsqu'il s'agit de prévenir et d'éliminer l'itinérance au Canada, le droit au logement compte! Exposé de position de l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance.

Centre ontarien de défense des droits des locataires :

- Questions on the Way to the Right to Housing: An Ideas Paper (disponible en anglais seulement)

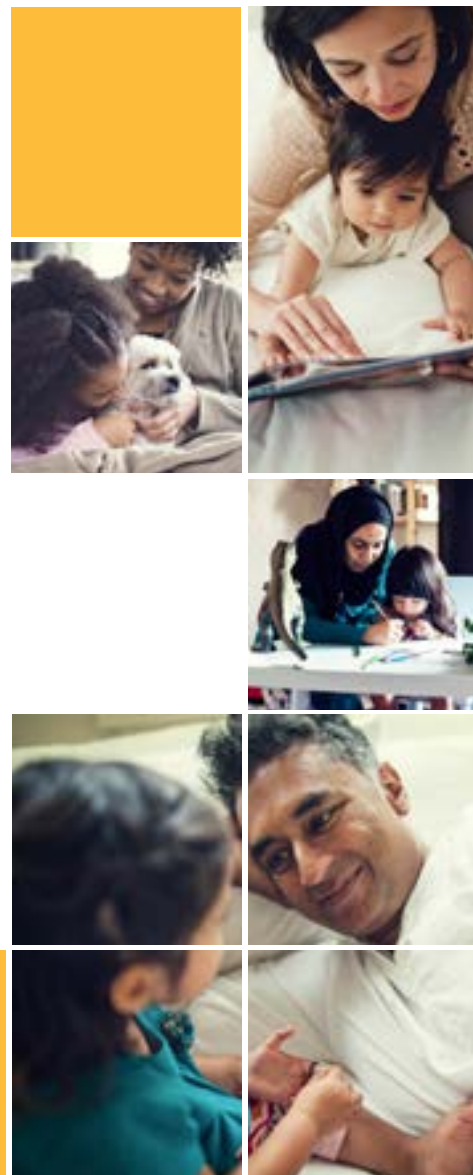
Emily Paradis, Ph. D. :

- Canada's Rights-Based National Housing Strategy: Principles and Mechanisms for Rights-Based Participation of Those with Lived Experience – An Ideas Paper. (disponible en anglais seulement). (L'auteure est reconnaissante du soutien que lui a offert Maytree¹ pour la réalisation de cette recherche.)

Christopher Essert, professeur agrégé, Faculté de droit de l'Université Queen's :

- The Basis and Nature of a Rights-Based Approach to Housing Policy. (disponible en anglais seulement).

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les documents de réflexion, veuillez consulter l'annexe D.



¹ Voir le site Web de Maytree pour en savoir davantage sur leurs priorités, au <https://maytree.com/>

CE QUE NOUS AVONS ENTENDU

Approche générale

En général, la plupart des participants à la consultation ont appuyé les efforts visant à promouvoir une approche du logement axée sur les droits de la personne qui inclusive et générale et qui englobe les cinq principales initiatives proposées.

Toutefois, on a aussi mentionné qu'il **n'existe pas de définition commune** pour une « approche du logement axée sur les droits de la personne » et qu'il n'existe donc pas de solution unique. De nombreux participants ont évoqué **la nécessité d'aborder les enjeux sous divers angles**, afin de traduire les besoins de différents segments de la population. Parmi ces groupes de personnes, mentionnons :

- les personnes ayant une expérience vécue des besoins en matière de logement et d'itinérance;
- les aînés;
- les nouveaux arrivants;
- les femmes victimes de violence familiale ou susceptibles d'en subir;
- les peuples autochtones;
- les groupes racialisés;
- les personnes handicapées, notamment les personnes souffrant d'une déficience développementale;
- les anciens combattants;
- les jeunes à risque;
- la communauté LGBTQ2;
- les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie.

Plusieurs participants ont demandé des précisions sur la signification d'une approche du logement axée sur les droits de la personne, et si cela voulait dire que le « logement sera un droit de la personne ». De nombreux participants ont exprimé des opinions différentes sur le sens du « droit au logement » et sur la question de savoir

si ce droit devrait avoir force de loi au Canada. Certains participants ont suggéré que le gouvernement fédéral examine comment les politiques et les programmes en matière de logement devraient s'harmoniser avec une approche du logement axée sur les droits de la personne.

On a également entendu de nombreux Canadiens insister sur la **nécessité d'éliminer l'itinérance** au Canada. La plupart d'entre eux étaient d'avis que cela nécessite d'adopter une approche globale permettant aux divers ministères et instances de collaborer et de coordonner leur action.

Par contre, quelques participants jugeaient qu'**une importance excessive était accordée à l'approche du logement axée sur les droits de la personne**. Ils ont plutôt insisté sur des interventions visant à prévenir l'itinérance, à répondre aux besoins en matière de logement et à soutenir les mesures locales pour aider les personnes qui ont les plus grands besoins. Ils étaient aussi préoccupés par des questions comme :

- la nécessité de rendre le logement abordable;
- l'offre de logements locatifs;
- les risques de priver les personnes ayant besoin d'un logement du financement alloué ou de rater la cible visant à éliminer les obstacles qui retardent l'offre de logements locatifs.

Certains participants étaient d'avis que la promotion d'une approche du logement axée sur les droits de la personne risquait de décourager certaines personnes de travailler ou d'entretenir leur logement. D'autres participants **se sont dits préoccupés** par le fait que le défenseur fédéral du logement, le Conseil national du logement, l'Initiative d'aide communautaire aux locataires et la campagne de sensibilisation du public étaient susceptibles d'augmenter les coûts des processus bureaucratiques sans créer de nouveaux logements.

Les principes fondamentaux d'une approche du logement axée sur les droits de la personne

Les sections suivantes exposent les opinions et les questions variées que nous avons entendues lors de la consultation concernant les principes fondamentaux de l'approche du logement axée sur les droits de la personne et chacune des cinq principales initiatives.

Principes fondamentaux : responsabilisation, participation, non-discrimination et inclusion

Le document de travail de la consultation ne définit pas l'approche du logement axée sur les droits de la personne, mais il énonce des principes fondamentaux pouvant servir à orienter l'approche. Ces principes comprennent la responsabilisation, la participation, la non-discrimination et l'inclusion. À l'occasion de la consultation, on cherchait à obtenir l'avis des Canadiens sur le sens de ces principes.

Ce que nous avons entendu

Une approche du logement axée sur les droits de la personne

Dans l'ensemble, la discussion sur l'approche du logement axée sur les droits de la personne a suscité plusieurs commentaires concernant le **cadre axé sur les droits de la personne qui existe déjà** au Canada, à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale. À titre d'exemples, les participants ont mentionné les commissions des droits de la personne au palier fédéral, provincial et territorial, notre système judiciaire ainsi que les lois et les règlements provinciaux et territoriaux régissant les propriétaires et les locataires. Ils ont aussi discuté des rôles et des responsabilités des différentes instances dans un contexte canadien.

En outre, ils ont fait part **d'expériences vécues par des personnes avec les processus judiciaires et quasi judiciaires**, notamment leur impression qu'il existe une iniquité, en termes de pouvoir et de ressources, entre les institutions et les personnes qui présentent des requêtes. On a mentionné que les services offerts aux personnes ayant des besoins en matière de logement ou en situation d'itinérance sont insuffisants.

Principes fondamentaux

Les discussions ont aussi porté sur les **principes fondamentaux** à examiner pour améliorer la Stratégie nationale sur le logement et promouvoir une approche du logement axée sur les droits de la personne. Des commentaires ont été formulés sur l'importance de principes comme :

- la dignité humaine dans le secteur du logement;
- l'inclusion sociale et la diversité;
- la priorité aux plus démunis;
- la garantie d'une égalité à l'accès au logement. .

Concernant la **nouvelle loi proposée**, les Canadiens ont insisté sur les principes d'équité, d'universalité, de transparence et de responsabilisation. Les participants ont indiqué que les personnes les plus directement touchées par une nouvelle loi devraient pouvoir participer à sa rédaction.

En outre, les participants voulaient mieux comprendre le **rôle du défenseur fédéral du logement**, notamment la manière dont il pourrait être rendu inclusif et dont les personnes ayant une expérience vécue des besoins en matière de logement pourraient y participer. Concernant la non-discrimination, on nous a demandé de nous pencher sur d'autres exemples, comme un « milieu de travail exempt de discrimination », pour éclairer l'approche du Canada à l'égard des politiques et des programmes en matière de logement.

« Un logement décent est essentiel à la santé, à la productivité et à la dignité humaine fondamentale des gens. »

– Participant



LES CINQ PRINCIPALES INITIATIVES PROPOSÉES

Première initiative : La nouvelle loi

Proposition : L'adoption d'une nouvelle loi qui obligerait les gouvernements fédéraux subséquents à maintenir une stratégie nationale sur le logement et à faire rapport publiquement des progrès réalisés quant à l'atteinte de ses cibles et de ses résultats. Plus précisément, la loi exigerait que le ministre responsable de la SCHL présente au Parlement, à compter de 2020, un rapport triennal détaillé sur les progrès réalisés par le Canada quant à l'atteinte des cibles et des résultats fondamentaux de la Stratégie.

On a demandé l'avis de la population canadienne sur les principaux éléments de la nouvelle loi proposée, notamment sur les aspects suivants :

- une vision à long terme du logement au Canada;
- les priorités et les principes essentiels;
- les résultats;
- l'accent sur l'amélioration des résultats en matière de logement pour les personnes dont les besoins sont les plus pressants;
- les mécanismes de participation pour favoriser une mobilisation constante,
- les systèmes de compte rendu concernant les activités, les initiatives et les résultats de la Stratégie.

Ce que nous avons entendu

Dans l'ensemble, les participants **ont bien accueilli** l'idée d'une loi qui forcerait le Canada à mettre en œuvre et à maintenir une stratégie nationale sur le logement dans l'avenir. Ils étaient aussi très favorables à l'idée d'imposer une obligation aux gouvernements actuel et futurs de rendre compte au Parlement des progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs de la Stratégie.

En outre, les participants ont largement soutenu **la vision voulant que chaque Canadien ait accès à un logement** abordable répondant à ses besoins. Toutefois, ils ont indiqué de manière manifeste que la loi ne devait pas être simplement un idéal. Au contraire, elle doit prévoir la reddition des comptes par le gouvernement et la présentation de rapports au Parlement doit y être enchâssée.

Un bon nombre de participants ont jugé que la loi devrait renvoyer au **Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels**. Certains participants voulaient y inclure d'autres engagements internationaux portant également sur le logement, notamment la *Convention relative aux droits des personnes handicapées*, la *Convention relative aux droits de l'enfant*, la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et les *objectifs de développement durable* des Nations Unies.

D'autres participants ont recommandé que **le libellé et les particularités** de la loi soient fondés sur des principes généraux et d'inclusion, comme ceux énoncés dans la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Obligations en matière de rapports

Les participants ont formulé un certain nombre de recommandations concernant les obligations en matière de rapports que la loi devrait prescrire. Ceux-ci comprennent :

- des **rapports produits plus souvent**, c'est-à-dire la présentation de rapports concernant les progrès réalisés par la Stratégie nationale sur le logement chaque année ou tous les deux ans, plutôt que tous les trois ans;
- la **priorisation des résultats plutôt que des extrants** en ce qui concerne l'atteinte des objectifs et des cibles de la Stratégie nationale sur le logement, au moyen de données qualitatives et quantitatives;
- l'**illustration des différences régionales**, plutôt que la présentation d'un ensemble unique d'indicateurs nationaux.

Autres idées

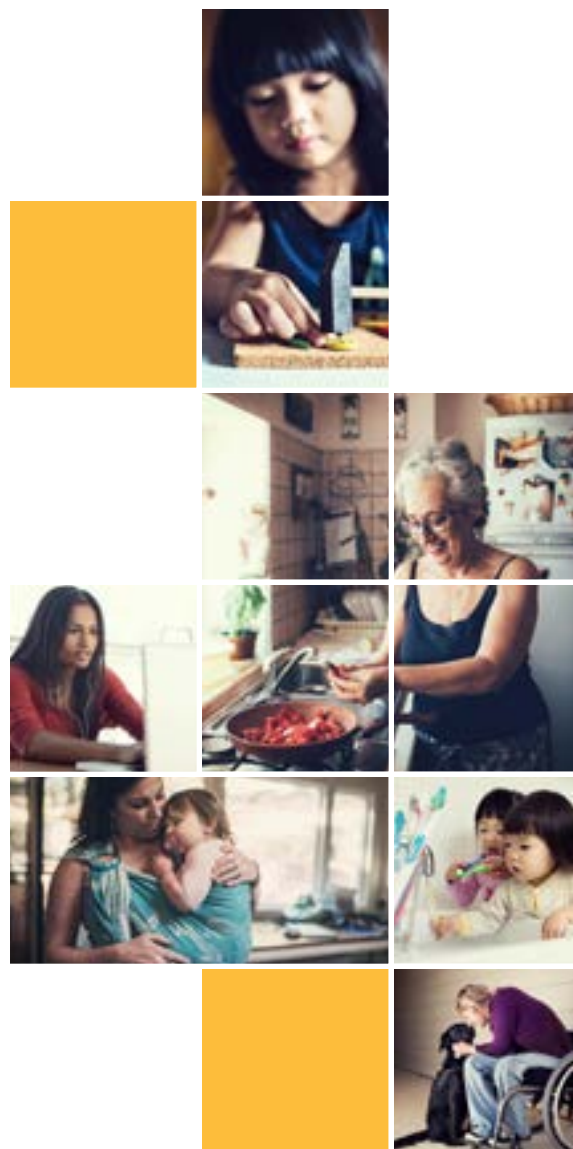
Certains participants ont demandé que le gouvernement du Canada **reconnaisse que le logement est un droit inscrit dans la loi** (voir l'annexe E). D'autres participants ont souligné que la loi devait « avoir du mordant ». À titre d'exemple, ils ont mentionné l'Écosse et le Pays de Galles, qui ont tous deux adopté une loi imposant à leur gouvernement l'obligation d'aider les personnes en situation d'itinérance.

Plusieurs répondants ont aussi proposé que la création du défenseur fédéral du logement et du Conseil national du logement soit **prévue dans la loi**, et que cette dernière emploie une terminologie claire (notamment les termes « inclusif » et « droits de la personne »), en plus de **définir explicitement qui sont les groupes vulnérables**.

D'autres participants ont souligné que la loi doit être suffisamment souple pour s'adapter aux circonstances diverses et à l'évolution des besoins, tout en appuyant les solutions locales.

Partenariats

De manière générale, la majorité des participants ont discuté de la nouvelle loi proposée et des questions qu'elle doit couvrir, et ils ont reconnu que les provinces et les territoires ont déjà adopté leur propre loi en matière de logement. Toutefois, plusieurs répondants étaient d'avis que les **partenariats entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux** sont essentiels pour réussir à promouvoir une approche du logement axée sur les droits de la personne.



Deuxième initiative : Le rôle de défenseur fédéral du logement

Proposition : Un rôle de défenseur fédéral du logement sera créé, afin de collaborer avec les groupes vulnérables et les personnes ayant une expérience vécue de l'itinérance et des besoins en matière de logement et de recommander des solutions à la SCHL et au ministre responsable pour éliminer les obstacles systémiques empêchant de nombreux Canadiens d'accéder à des logements abordables.

Ce que nous avons entendu

Les participants ont demandé des précisions sur les fonctions du défenseur, mais ils ont **généralement appuyé la création d'un rôle de défenseur**, lequel pourrait examiner les problèmes systémiques entourant l'accès à des logements abordables. On a aussi souligné l'importance de définir un mandat clair pour le défenseur ainsi que son rôle, ses responsabilités et ses pouvoirs décisionnels.

Les participants ont exprimé une préférence marquée pour un système où le **défenseur relève directement du Parlement** ou d'un comité parlementaire, comme c'est le cas pour le vérificateur général du Canada ou le directeur parlementaire du budget. Un certain nombre de participants ont aussi demandé un mécanisme de reddition de comptes qui obligerait le Parlement à répondre aux recommandations du défenseur dans un rapport public.

Plusieurs répondants ont mentionné que le **processus de sélection du défenseur** devrait être ouvert, transparent et de portée nationale, avec pour souci la participation des personnes ayant éprouvé des besoins en matière de logement ou ayant vécu l'itinérance.

Compte tenu de l'étendue du rôle proposé, tous étaient d'accord pour dire que le défenseur devrait **disposer d'un bureau doté d'un personnel et des ressources appropriées** afin de remplir son mandat. On a aussi posé des questions concernant les liens que le défenseur entreprendrait avec les autres organismes s'occupant de logement, y compris au palier provincial et territorial.

Finalement, les participants ont mentionné que le degré et la **nature des échanges** entre le défenseur, le Conseil national du logement et les organismes nationaux existants doivent être clarifiés, de même que le degré et la direction des renseignements circulant entre eux.

Autres idées

D'autres recommandations voulaient que le défenseur :

- agisse comme **tribune pour la mobilisation et la sensibilisation du public**;
- serve de **carrefour de communication** pour réunir les efforts locaux ou collectifs;
- examine et communique les **pratiques exemplaires** employées au pays et ailleurs dans le monde;
- établisse **des liens avec d'autres initiatives et organismes du gouvernement** dont les mandats sont similaires (comme la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance), afin d'échanger des renseignements et de les aider à fixer des cibles, à recevoir des fonds et à appliquer leurs programmes.

Un bon nombre de suggestions enthousiastes voulaient que le rôle englobe des **services de représentation, de consultation et de médiation**. On a également suggéré que le rôle du défenseur soit comparable à d'autres rôles de défenseurs existants au Canada, comme les commissaires aux droits de la personne, les défenseurs des aînés ou les défenseurs des enfants et des jeunes. Le rôle pourrait même comprendre des travaux avec les groupes touchés, afin de soumettre des questions systémiques majeures à un comité décisionnel. D'autres ont suggéré que le défenseur conduise des enquêtes sur les problèmes systémiques ou les cas possibles de non-conformité, puis qu'il formule des recommandations concernant des mesures correctives.

Par ailleurs, certains participants ont recommandé que le défenseur présente des suggestions sur les manières **d'accroître l'offre de logements**, notamment en améliorant le régime fiscal pour les fournisseurs de logements locatifs, en réduisant les droits d'aménagement ou en restreignant les pouvoirs des organismes de quartier qui s'opposent à l'aménagement.



« Un mécanisme de reddition de comptes clé consiste à s'assurer que le gouvernement fédéral respecte ses engagements généraux énoncés dans la SNL et détermine également où des mesures supplémentaires ou correctives doivent être prises. »

– Participant



Troisième initiative : Le Conseil national du logement

Proposition : La création d'un Conseil national du logement à la composition variée (notamment des personnes ayant éprouvé des besoins en matière de logement ou ayant vécu l'itinérance) afin de fournir une rétroaction et des conseils continus à la Société canadienne d'hypothèques et de logement et au ministre responsable quant aux politiques, aux programmes et à la recherche liés à la Stratégie nationale sur le logement.

Ce que nous avons entendu

Dans l'ensemble, les participants **ont appuyé la création d'un Conseil national du logement**. Ils ont également formulé des recommandations concernant la manière dont son mandat et sa composition pourraient au mieux soutenir la Stratégie nationale sur le logement. Les recommandations comprenaient ce qui suit :

- Un **Conseil pancanadien**, avec une représentation régionale.
- Une **diversité** en matière de race, de sexe, de compétences, d'aptitudes et d'expériences.
- Une **représentation de tous les groupes vulnérables**, plus particulièrement les personnes ayant vécu l'itinérance et les peuples autochtones.
- Une **participation des organismes communautaires et civiques** par une représentation au sein du Conseil ou un réseau de renseignements et de conseils.
- Une **participation comme membre à durée limitée** afin de permettre un nouvel apport, avec des mandats échelonnés pour assurer une continuité.

Certains participants du secteur privé ont recommandé que le Conseil **comprenne des représentants des organismes** qui offrent la plus grande partie des logements pour les ménages à faible revenu au Canada. Quelques participants ont aussi suggéré que le Conseil relève directement du Parlement.

Comme dans les commentaires sur le défenseur fédéral du logement, on a souligné que **le rôle, le mandat, les responsabilités et les pouvoirs décisionnels du Conseil** doivent être clairement énoncés et que son degré de reddition de comptes doit être défini. Les suggestions concernant le mandat du Conseil comprenaient notamment les activités suivantes :

- **évaluer les résultats** par rapport à l'atteinte des objectifs de la Stratégie nationale sur le logement;
- **formuler des commentaires d'ordre pratique** sur les politiques et les programmes à l'intention du défenseur fédéral du logement et du gouvernement du Canada;
- **évaluer dans quelle mesure** la Stratégie nationale sur le logement et ses activités concordent avec une approche du logement axée sur les droits de la personne.

« Le gouvernement doit notamment veiller à ce que le nouveau défenseur fédéral du logement et le nouveau Conseil national du logement fonctionnent de manière efficace et responsable. »

– Participant

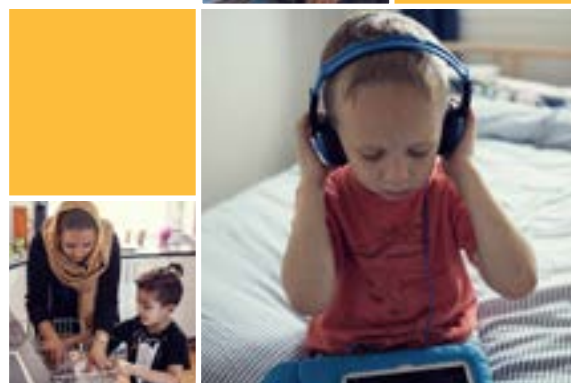
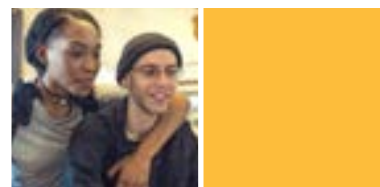


Autres idées

Certains participants ont soutenu que le Conseil pourrait être **un organisme indépendant** qui participerait au suivi des progrès réalisés par la Stratégie nationale sur le logement. D'autres participants pensaient que le Conseil devrait compter plus de 30 membres, afin de s'assurer qu'il représente pleinement la population canadienne dans son ensemble.

Certains ont suggéré d'envisager la création de divers **conseils sectoriels** composés notamment d'experts en droits de la personne et de personnes ayant vécu de l'itinérance et éprouvé des besoins en matière de logement. D'autres ont recommandé de tenir compte des sept « principes en matière de leadership » du Lived Experience Advisory Council (Conseil consultatif sur l'expérience vécue). D'autres suggestions concernaient ce qui suit :

- le Conseil devrait être **imputable** vis-à-vis des membres ayant vécu l'itinérance et des communautés qu'ils représentent;
- les membres du Conseil **ayant vécu l'itinérance** devraient être indemnisés pour leur temps et leurs frais de déplacement;
- les Canadiens et les groupes vulnérables touchés pourraient participer à la sélection des membres du Conseil;
- le Conseil pourrait agir davantage comme un **comité décisionnel** ou un tribunal.



Quatrième initiative : Initiative d'aide communautaire aux locataires

Proposition : Une Initiative d'aide communautaire aux locataires permettrait d'offrir du financement aux organismes locaux qui soutiennent les personnes ayant des besoins en matière de logement, afin qu'elles puissent être mieux représentées et qu'elles puissent prendre part aux décisions concernant les politiques et les projets en matière de logement.

Ce que nous avons entendu

Les participants ont très bien réagi à cette initiative, soulignant **l'importance d'offrir du financement et du soutien aux fournisseurs de services locaux**.

Plusieurs participants ont demandé des **précisions sur les processus**, sur les droits et les obligations liés à l'obtention de fonds, sur le montant du financement qui serait offert et sur la manière de le recevoir. D'autres participants ont suggéré d'accorder la priorité aux organismes ayant de l'expérience dans l'aide aux gens dans le besoin ou d'établir des **critères d'admissibilité**, afin d'allouer les fonds à ceux qui en ont le plus besoin.

D'autres recommandations voulaient que les fonds soient alloués aux organismes dont les activités consistent à :

- offrir des **services directs** aux personnes ayant des besoins en matière de logement;
- offrir des **services indirects** par l'entremise de la politique en matière de logement et par la sensibilisation aux droits des locataires;
- travailler avec les **communautés tenues à l'écart du pouvoir** à l'échelle locale.

« Récemment, certaines des idées les plus intéressantes pour améliorer le parc de logements sont venues des comités de locataires, dont les membres sont en mesure de relayer les enjeux qui les touchent directement. »

– Participant

« Rien pour nous, sans nous. »



Les participants ont pensé que l'initiative pourrait contribuer à **offrir une voix plus importante aux locataires** à propos des décisions qui les concernent. Ils ont aussi souligné le besoin d'offrir un processus fluide qui soutient les demandeurs et une culture où les personnes qui reçoivent du financement peuvent, sans crainte, exprimer leurs préoccupations et résoudre les différends de manière constructive.

D'autres participants ont signalé que certaines personnes ayant des besoins en matière de logement ne sont pas locataires ou n'ont pas de chez-soi. Par conséquent, certains participants ont demandé la mise en œuvre d'un plus grand nombre d'**initiatives inclusives**, afin de soutenir les organismes venant en aide aux personnes dont les besoins en matière de logement sont différents, notamment les personnes en situation d'itinérance. La nécessité de déterminer les services de logement existants pour les sans-abri a aussi été soulignée.

Les participants ont souligné le besoin **d'encourager le travail effectué à l'échelle locale** et les **communautés autochtones**, en adaptant l'initiative aux besoins locaux et à la vie dans le Nord. Cela comprend de soutenir la mise en œuvre de l'initiative à l'échelle locale, grâce à une communication efficace entre les diverses instances décisionnelles.

En outre, les participants ont souligné la nécessité de s'assurer que l'initiative ne fait pas double emploi avec le travail qui se fait déjà, et ils ont insisté sur la manière dont elle pourrait **compléter d'autres initiatives**, comme le Conseil national du logement et le défenseur fédéral du logement.

« Nous avons besoin de groupes de défense, mais rien ne se passera pour nous tant que les logements ne seront pas construits. »

– Participant



Autres idées

D'autres suggestions formulées par les participants consistaient à :

- se servir de l'initiative pour **favoriser la sensibilisation** au droit au logement et au système de logement du Canada;
- **accroître la capacité** des personnes et des organismes à prendre part aux décisions concernant le logement;
- prévoir une **certaine forme de recours** pour les locataires privés de leurs droits (semblable à ce qui se fait en France);
- **défendre les droits des locataires**, notamment en contestant les expulsions non motivées ou en offrant des services juridiques.

Dans l'ensemble, les participants pensaient que l'initiative pouvait contribuer à la création d'un **processus réellement participatif** auquel participent des personnes ayant vécu de l'itinérance et qui aide à renforcer les capacités des particuliers et des communautés. Certains participants ont aussi demandé que l'initiative **viennne en aide aux communautés vulnérables**, en les sensibilisant et en les formant au droit au logement. .

Groupes de discussion

Dans le cadre de la consultation, la SCHL a organisé des **groupes de discussion** à Vancouver et à Toronto avec des personnes ayant éprouvé des besoins en matière de

logement et ayant vécu l'itinérance. Ces activités ont permis de dégager un certain nombre d'observations et d'idées importantes.

Par exemple, plusieurs participants ont expliqué que **les règlements des immeubles** peuvent avoir une incidence importante sur la sécurité et le bien-être quotidiens des locataires. Par conséquent, les participants ont souligné l'importance d'être pleinement informés de leurs modalités de logement et de s'assurer de leur participation aux décisions qui les concernent.

Certains des autres enjeux soulevés par le groupe de discussion comprenaient notamment :

- les longues **listes d'attente** avant d'avoir un logement;
- les besoins importants liés **aux rénovations et à l'entretien**;
- les problèmes de **vermine**;
- l'impression d'avoir été **l'objet de discrimination** pour diverses raisons dans leur recherche pour un logement;
- les **expulsions** inutiles;
- un manque de **connaissance** des ressources où s'adresser pour obtenir des renseignements sur les droits des locataires et l'offre de logements.

Les participants au groupe de discussion ont aussi suggéré de créer un **portail servant à renseigner les personnes dans le besoin** sur les programmes de logement ou de rendre ces renseignements accessibles dans les centres de dépannage et communautaires, les églises et les bureaux d'aide juridique. D'autres participants ont mentionné s'être sentis **trompés concernant les modalités de leur bail**, parce qu'ils étaient mal renseignés, qu'ils avaient éprouvé des problèmes de communication ou qu'ils avaient signé des baux pour des logements en piteux état.

« J'aimerais voir chez les fournisseurs de logements une volonté de rencontrer les locataires sur le même pied d'égalité pour améliorer les choses et discuter de leur environnement. Les responsables des besoins en matière de logement doivent jouer un rôle dans ce rapprochement et être prêts à s'engager auprès de ces personnes [intervenants/parties prenantes/interlocuteurs/acteurs], à dialoguer avec elles et à les écouter. »

– Participant au groupe de consultation



Cinquième initiative : Campagne de sensibilisation du public

Proposition : Le lancement d'une campagne de sensibilisation du public par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en 2020, afin de réduire les préjugés et la discrimination à l'égard des communautés et des logements inclusifs et d'en souligner les avantages.

« La campagne de sensibilisation du public proposée devrait reposer sur une vision positive des communautés à revenus, à occupation et à usages mixtes offrant une gamme de logements, de prix et de loyers variés, et orientées vers divers groupes d'âge et les besoins des occupants. »

– Participant



- communiquer les **avantages des logements sociaux, communautaires et abordables**, tout en luttant contre les préjugés à l'égard des personnes en situation d'itinérance ou ayant des besoins en matière de logement;
- s'inscrire dans un **processus de changement** volontairement intégré dans la stratégie globale.

Les participants ont aussi souligné que la campagne ne doit pas être une simple campagne publicitaire. Au contraire, elle doit **avoir une incidence** favorisant l'atteinte des objectifs de la Stratégie nationale sur le logement. Les participants se sont également demandés pourquoi la campagne était lancée aussi tard, alors on les a informés qu'elle était reportée à 2020 pour permettre que les autres initiatives (notamment le Conseil national du logement) contribuent à son élaboration.

Ce que nous avons entendu

Les participants ont exprimé leur appui à une campagne pour **lutter contre la discrimination et encourager l'inclusion sociale** en matière de logement. Plusieurs participants ont suggéré d'utiliser d'anciennes campagnes publiques fructueuses (notamment les programmes de recyclage et ParticipACTION) comme modèles pour promouvoir l'inclusion dans différents types de logements.

En général, la majorité des participants étaient d'accord pour dire que la campagne doit :

- présenter des **critères, des définitions et des indications claires** concernant les répercussions concrètes qu'elle vise;
- promouvoir la **valeur des quartiers inclusifs** et en finir avec les attitudes « pas dans ma cour »;

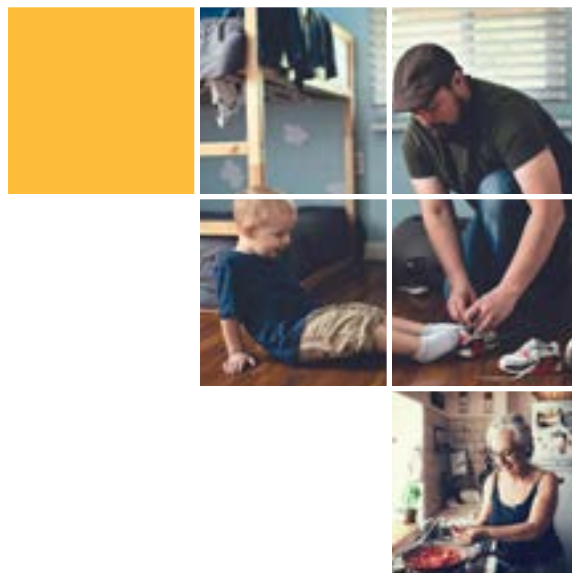
1 Suivre le lien suivant pour y accéder :
<https://www.chezsoi.dabord.ca/pdfs/NHS-What-we-heard-report-fr.pdf>

Autres idées

Les suggestions des participants voulaient que la campagne puisse :

- **mieux faire connaître** la Stratégie nationale sur le logement et l'approche du logement axée sur les droits de la personne;
- **aider les Canadiens à mieux comprendre le principe d'équité** et la manière dont il se rattache à une approche du logement axée sur les droits de la personne;
- **répondre aux besoins propres à chaque région.**

Par ailleurs, certains participants ont suggéré la poursuite des travaux sur les approches et les méthodes pour réaliser ou promouvoir des **aménagements à revenus, à occupation et à usages mixtes**, plutôt que des logements sociaux à vocation unique.



« Les changements d'attitude ne se produisent pas du jour au lendemain. Plus important encore, ils ne peuvent être réalisés sans le soutien et la participation de tous les Canadiens, des gouvernements et des organismes communautaires. »

– Participant



Logement des Autochtones

L'une des réactions les plus enthousiastes entendues lors de la consultation voulait que la nouvelle loi doive tenir compte des **stratégies pour le logement des Autochtones**, lesquelles sont en cours d'élaboration. Cela comprend :

- **définir des indicateurs distincts** pour les communautés autochtones, afin d'apporter des solutions à leurs problèmes et conditions de logement;
- **adopter une approche d'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+)** qui répond aux besoins des femmes et des hommes autochtones;
- s'assurer que le logement des peuples autochtones est **adéquat sur le plan culturel**;
- s'assurer que le défenseur fédéral du logement possède une **compréhension approfondie des populations autochtones, qu'elles vivent en région urbaine, rurale ou nordique**, ainsi que les ressources pour répondre aux inquiétudes et aux problèmes liés au logement des Autochtones;
- s'assurer que les **Autochtones sont représentés** au sein du Conseil national du logement;
- lancer une **campagne de sensibilisation du public distincte** pour lutter contre les préjugés et la discrimination dont sont victimes les locataires autochtones en milieu urbain, rural ou nordique ainsi que les Autochtones en situation d'itinérance;
- obtenir une **participation locale** dans la mesure du possible.

On a aussi entendu qu'une approche du logement axée sur les droits de la personne **doit respecter** les articles 21 et 23 de la **Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones**. L'article 21 stipule que les peuples autochtones ont droit, sans discrimination d'aucune sorte, à l'amélioration de leur situation économique et sociale, notamment dans le domaine du logement. L'article 23 stipule que les peuples autochtones ont le droit de définir et d'élaborer des priorités et des stratégies en vue d'exercer leur droit au développement. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Déclaration, veuillez consulter l'annexe G.

Autres sujets et points de vue

En plus d'avoir commenté les cinq initiatives proposées, les participants se sont aussi exprimés sur d'autres sujets qu'ils jugent importants pour aider la population canadienne à combler ses besoins en matière de logement et pour promouvoir une approche du logement axée sur les droits de la personne.

Ces sujets sont étroitement liés à la Stratégie nationale sur le logement, et ils devraient être pris en compte à mesure que la Stratégie évolue dans le temps. Ils traitent de questions comme :

- **la mise en commun de l'information;**
- **le comblement des lacunes dans les données et la recherche;**
- **l'apprentissage des pratiques exemplaires;**
- **l'inclusion et les groupes vulnérables;**
- **les marchés de l'habitation, l'abordabilité et l'aménagement urbain;**
- **la protection des locataires;**
- **le logement communautaire et social;**
- **le logement dans le Nord.**

Pour obtenir de plus amples renseignements sur chacun de ces sujets, veuillez consulter l'annexe F.

Prochaines étapes

Le gouvernement du Canada est déterminé à promouvoir une approche du logement axée sur les droits de la personne et à progresser vers l'objectif visant à offrir aux Canadiens des logements sûrs et abordables.

La consultation sur l'approche du logement axée sur les droits de la personne a contribué à sensibiliser davantage la population canadienne sur ces questions importantes, tout en permettant de recueillir des idées et des suggestions judicieuses sur la manière de mieux poser les jalons pour atteindre cet objectif essentiel.

Dans les prochains mois, la SCHL prévoit de lancer d'autres programmes et initiatives qui s'appuieront sur ces idées, pour s'assurer que des efforts sont faits pour répondre aux besoins en matière de logement de tous les Canadiens.

ANNEXE A : CONTEXTE

Bien que la Stratégie nationale sur le logement vise le continuum des besoins en matière de logement, elle accorde la priorité aux personnes ayant les besoins les plus criants, encourageant ainsi une approche du logement axée sur les droits de la personne. La vaste consultation que le gouvernement du Canada a menée en 2016 auprès de milliers de Canadiens par l'entremise de la SCHL a fait ressortir un message clair : les Canadiens veulent de meilleurs résultats à l'égard du logement, pas seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour les familles à faible revenu et les autres groupes vulnérables ayant des besoins de logement particuliers. Ces opinions figurent dans le rapport intitulé [Ce que nous avons entendu](#)², publié le 22 novembre 2016.

L'un des points soulevés lors de notre consultation antérieure touche les obligations internationales du Canada en matière de logement. Le Canada est l'un des 166 pays signataires du *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (PIDESC). En vertu de ce pacte, le Canada s'est engagé à prendre des mesures pour mettre en œuvre progressivement le droit à un logement convenable en tant que partie intégrante d'un niveau de vie satisfaisant pour ses citoyens. Pour en savoir plus sur le PIDESC, voir le lien suivant : <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CESCR.aspx>.

La Stratégie nationale sur le logement représente un autre pas vers la reconnaissance des efforts du gouvernement fédéral pour implanter le droit à un logement de qualité convenable, conformément à nos obligations internationales. Elle propose de l'avant une approche du logement au Canada axée sur les droits de la personne.

La Stratégie nationale sur le logement, dévoilée le 22 novembre 2017, constitue un plan audacieux de 40 milliards de dollars sur 10 ans qui établit des cibles ambitieuses pour faire en sorte que les investissements sans précédent et les nouveaux programmes prévus donnent des résultats, en mettant l'accent sur l'aide aux plus vulnérables. Elle permettra de créer plus de

100 000 logements neufs et d'en réparer 300 000 autres, en plus de combler ou de réduire les besoins en matière de logement de quelque 530 000 ménages. La Stratégie comprend des initiatives en matière de logement qui visent à aider les Canadiens de façons distinctes, mais complémentaires, notamment grâce à une approche du logement axée sur les droits de la personne.

Le partenariat et la collaboration constituent la pierre angulaire de la Stratégie. Le gouvernement du Canada, par l'entremise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), a travaillé avec les provinces, les territoires et les municipalités, afin d'assurer que les initiatives dans le cadre de la Stratégie répondent aux divers besoins de logement des Canadiens.

Au Canada, le financement et l'exécution des programmes de logement et l'élaboration des politiques sont depuis longtemps une responsabilité partagée. Le gouvernement fédéral collabore avec ses partenaires provinciaux et territoriaux en vue d'améliorer l'accès des Canadiens à un logement et de répondre à leurs besoins en la matière.

Il existe un régime juridique qui appuie la responsabilité partagée et les rôles complémentaires en matière de logement. Il s'agit notamment des codes et des normes du bâtiment qui sont régis dans chaque province et territoire afin d'assurer la sécurité des logements pour les résidents. Tout particulièrement, de nombreux gouvernements provinciaux et territoriaux ont pris des mesures pour promouvoir une approche du logement axée sur les droits de la personne, comme des lois sur la location. Celles-ci établissent un cadre pour les contrats entre propriétaires et locataires. En fait, des lois précises sont en place relativement à ces contrats et leur contenu possible. Les contrats visent à protéger les droits du propriétaire et du locataire. Il existe un système judiciaire qui peut recevoir les plaintes s'il y a violation d'un contrat entre un propriétaire et son locataire. Il existe aussi des commissions et des tribunaux des droits de la personne aux niveaux fédéral, provincial et territorial qui peuvent entendre certaines plaintes liées au logement, comme celles qui touchent la discrimination.

² Consulter le lien suivant : http://publications.gc.ca/collections/collection_2017/edsc-esdc/Em12-30-2016-eng.pdf

Outre les provinces et les territoires, les municipalités peuvent également avoir des lois qui leur permettent de réglementer les logements locatifs, et d'autres types de logement.

Outre les provinces et les territoires, la SCHL travaille avec les municipalités, les secteurs privé et sans but lucratif, les groupes autochtones et d'autres intervenants qui partagent son but de stimuler la création de nouvelles approches pour le logement au Canada. La Stratégie nationale sur le logement s'appuiera sur ces initiatives et sur d'autres mesures pour s'assurer que les Canadiens ont accès à un logement convenable et abordable, peu importe qui ils sont et où ils choisissent de vivre.

Il importe de reconnaître qu'aucune relation n'est plus importante pour le gouvernement du Canada que celle qu'il entretient avec les peuples autochtones. Durant la consultation pour la Stratégie nationale sur le logement, des dirigeants autochtones ont déclaré qu'il existe un besoin pressant d'élaborer conjointement pour les Premières Nations, les Inuits et la Nation des Métis des stratégies de logement basées sur les distinctions, appuyées par le gouvernement fédéral et fondées sur les principes d'autodétermination, de réconciliation, de respect et de coopération.

Dans son budget de 2018, le gouvernement propose de consacrer du financement pour appuyer le succès de la mise en œuvre de chacune des stratégies de logement fondées sur les distinctions. De plus, en février 2018, le premier ministre a annoncé le lancement d'un processus national de mobilisation, en collaboration avec les Premières Nations, les Inuits, les Métis et d'autres partenaires, afin d'élaborer conjointement un cadre de reconnaissance des droits des Autochtones.

La Stratégie nationale sur le logement établit des cibles et des résultats ambitieux pour répondre aux besoins des Canadiens en matière de logement par le biais de la réparation, du renouvellement et de la construction d'un plus grand nombre de logements, de l'offre aux ménages d'un soutien à l'abordabilité, de la protection et de l'augmentation des logements communautaires, et de la réduction de moitié du nombre d'itinérants chroniques.

ANNEXE B : PARTENAIRES PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX

Le gouvernement du Canada, dans le cadre du Forum fédéral, provincial, territorial sur le logement, a demandé l'opinion des provinces et des territoires sur l'engagement fédéral de mettre en œuvre progressivement une approche du logement axée sur les droits de la personne. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sont les partenaires principaux à l'égard du logement et le travail qu'ils font ensemble à l'échelle du continuum – de la lutte contre l'itinérance aux logements du marché – aide à faire avancer la réalisation progressive d'une approche du logement axée sur les droits de la personne. Cela favorise également le respect de l'obligation du Canada à l'égard du *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (PIDESC).

Dans l'ensemble, les provinces et les territoires conviennent que beaucoup de travail est déjà en cours afin d'appuyer l'approche du logement axée sur les droits de la personne, et que de nouvelles initiatives fédérales devraient être complémentaires et ne pas faire double emploi.

Le Cadre de partenariat pour le logement, qui a été approuvé par les provinces et les territoires (à l'exception du Québec) le 9 avril 2018, non seulement reconnaît que les initiatives fédérales en vertu de la Stratégie nationale sur le logement sont guidées par une approche du logement axée sur les droits de la personne, mais il précise que les investissements dans le logement qui sont effectués par les gouvernements provinciaux et territoriaux doivent respecter les principes clés de la Stratégie nationale sur le logement, et être axés sur le soutien du droit au logement sûr et abordable pour tous les Canadiens. Les provinces et les territoires ont expliqué que le logement est une responsabilité partagée et que l'évolution d'une approche du logement axée sur les droits de la personne doit continuer d'être envisagée en partenariat. Le Cadre exige également des provinces et des territoires qu'ils élaborent et publient des plans d'action.



ANNEXE C

Participants

Voici une liste des organismes qui ont participé aux différentes tables rondes, et des organismes qui ont présenté des soumissions écrites. Certains ont également présenté des documents de réflexion.

Pour des raisons de confidentialité, les participants ne sont pas nommés, y compris les personnes ayant eu des besoins en matière de logement et ayant vécu l'itinérance. Toutefois, bon nombre des organismes énumérés ont pu représenter les opinions des personnes ayant vécu ces expériences.

Comme il est mentionné plus haut, *la SCHL a aussi organisé des groupes de discussion à Vancouver et à Toronto avec des personnes ayant eu des besoins en matière de logement et ayant vécu l'itinérance. Le nombre total de participants aux deux groupes de discussion était de 31.* (Comme il s'agissait de particuliers, ils ne seront pas nommés ou représentés ci-dessous.)

Les tables rondes ont eu lieu d'avril à juin 2018 dans les villes suivantes : Ottawa, Halifax, Montréal, Edmonton, Toronto et Vancouver. En outre, une table ronde a été tenue sur Skype pour faciliter la participation des personnes et des organismes du Nord canadien et leur permettre de donner leurs opinions sur l'approche du logement axée sur les droits de la personne.

- | | | | |
|---|--|---|---|
| • Adsum for Women & Children | • Greater Victoria Coalition to End Homelessness | • Association of Community Organizations for Reform Now (ACORN) | • Centretown Citizens Ottawa Corporation |
| • Affordable Housing Association of Nova Scotia | • Habitat pour l'humanité Edmonton | • Autism Nova Scotia | • Chaire de recherche du Canada en évolution et en adaptation urbaine |
| • Akoma Holdings | • Habitat pour l'humanité Québec | • BC Housing | • Chambre de commerce de Whitehorse |
| • Alberta Rural Development Network | • Halifax Refugee Clinic | • BC Non-Profit Housing Association | • KASKA |
| • Alberta Seniors and Housing, Province de l'Alberta | • Hébergement femmes Canada | • BC Seniors Living Association | • L'Office municipal d'habitation de Québec |
| • Allan Gaudreault | • Hollyburn Family Services | • Brightside Community Homes Foundation | • Logement au Nunavut |
| • Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance | • Homelessness Services Association of BC | • Bureau des services à la jeunesse d'Ottawa | • Logement Manitoba |
| • Alliance pour mettre fin à l'itinérance | • Homeward Trust Edmonton | • Calgary Homeless Foundation | • Maison Simonne Monet Chartrand |
| • Amnistie Internationale | • Housing Nova Scotia | • Campagne 2000 | • Maisons d'hébergement d'urgence Inuvik |
| • Armée du Salut | • Inclusion Alberta | • Canada sans pauvreté | • Making the Shift |
| • Armée du Salut | • Inclusion BC | • Canadian Poverty Institute, Ambrose University | • M'akola Housing Society |
| • Assemblée des Premières Nations | • Inn From the Cold | • Cape Breton Community Housing Association | • Maytree |
| • Assemblée des Premières Nations, Québec et Labrador | • Inter-Loge | • Capital Region Housing Corporation | • Medicine Hat Community Housing Society |
| • Association canadienne des constructeurs d'habitations | • Inuit Tapiriit Kanatami | • Catalyst Community Developments Society | • Metis Calgary Family Services Society |
| • Gouvernement du Yukon – Services de santé et services sociaux | • Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine | • Centre ontarien de défense des droits des locataires | • Ministère de la Justice du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest |
| • Greater Toronto Apartment Association | • Association des femmes autochtones du Canada | • Centre pour la défense des droits sociaux | • Municipalité régionale de Halifax |
| | | | • Nation Piikani |
| | | | • Nishnawbe Homes |

- Northern United Place
- Nova Scotia Association for Community Living
- NWT Disabilities Council
- NWT Human Rights Commission
- NWT Seniors Society
- Office municipal d'habitation de Québec
- Ontario Federation of Indigenous Friendship Centres
- Ontario Non-Profit Housing Association
- Options Bytown Non-Profit Housing Corporation
- Ottawa Salus
- Pacifica Housing
- Phoenix Youth
- Pivot Legal Society
- Première Nation de Carcross-Tagish
- Premières Nations Dawson
- Chinese & Southeast Asian Legal Clinic
- Choices for Youth
- Commission canadienne des droits de la personne
- Communitas
- Confédération québécoise des coopératives d'habitation
- Conseil des Canadiens avec déficiences
- Conseil national des Autochtones de l'Î.-P.-É.
- Corporation d'habitation Jeanne-Mance
- Corporation Mainbourg
- Direction de la location à usage d'habitation, ministère des Affaires municipales et du Logement
- Division des services à l'enfance et à la famille du Nunavut
- E4C – Edmonton City Centre Church Corporation
- Eastern Health
- End Homelessness Winnipeg
- Fédération canadienne des associations de propriétaires immobiliers
- Fédération canadienne des associations de propriétaires immobiliers
- Fédération canadienne des municipalités
- Fédération de l'habitation coopérative du Canada
- Fédération de l'habitation coopérative du Canada
- Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain
- Fédération des maisons d'hébergement pour femmes
- First Nations Technical Services Advisory Group Inc.
- Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur le logement convenable
- Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur le logement convenable
- Reena
- Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal
- Réseau québécois des OSBL de l'habitation
- S.U.C.C.E.S.S.
- Saskatoon Housing Initiatives Partnership
- Saskatoon Poverty Reduction Partnership
- Section Î.-P.-É. De l'Association canadienne pour la santé mentale
- Section Thompson de l'Association canadienne pour la santé mentale
- Services de logement, ville d'Ottawa
- Sidedoor Youth
- Silvera for Seniors
- Société d'habitation et de développement de Montréal
- Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest
- Société d'habitation populaire de l'Est de Montréal
- Société John Howard du Sud-Est du Nouveau-Brunswick
- Status of Women Council of the NWT
- Stella's Circle
- Ten Ten Sinclair Housing
- Teslin Tlingit Council
- Treaty 7 Urban Indian Housing Authority
- UNITI
- Vancouver Affordable Housing Agency
- Vancouver Native Housing Society
- Fondation canadienne des femmes
- Fonds immobilier de solidarité FTQ
- Front d'action populaire en réaménagement urbain
- Garth Homer Society
- Gignul Non-Profit Housing Corporation
- Gouvernement de l'Alberta
- Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
- Gouvernement du Yukon
- Vers un chez-soi Canada
- Vers un chez-soi Toronto
- Victoria Cool Aid Society
- Ville d'Edmonton, Housing and Homelessness
- Ville de Vancouver
- Ville de Whitehorse
- Working for Change
- Yukon Anti-Poverty Coalition
- Yukon Council on Aging
- Yukon Housing
- YWCA de Halifax
- YWCA de Yellowknife

Organismes qui ont présenté des soumissions :

- A Way Home Canada
- Addictions and Mental Health Ontario
- Adsum for Women & Children
- Alberta Seniors Communities & Housing Association
- Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance
- Armée du Salut
- Association canadienne de l'immeuble
- Association canadienne des constructeurs d'habitations
- Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine
- Association canadienne pour l'intégration communautaire
- Association des municipalités de l'Ontario
- Association du centre communautaire Carnegie
- Association du logement sans but lucratif du Manitoba
- Association pour la santé environnementale du Québec – Environmental Health Association of Quebec
- Fonds de solidarité FTQ
- Fonds de solidarité FTQ
- Front d'action populaire en réaménagement urbain
- Hamilton Community Legal Clinic
- HomeComing Community Choice Coalition
- Homeless and Housing Umbrella Group (HHUG)
- Homeward Trust Edmonton
- Housing Action Coalition Kingston

- Inner City Health Associates
- Institut du développement urbain
- Island Crisis Care Society
- Kingston Faith & Justice Coalition
- Kingston Quakers
- Lakeside Hope House
- London Poverty Research Centre, King's University College
- Maggie's Place – A Resource Centre for Families (Cumberland)
- Maytree
- Observatoire canadien sur l'itinérance
- Oceanside Task Force on Homelessness
- BC Poverty Reduction Coalition
- BC Rental Housing Coalition
- Canada sans pauvreté
- Capital Region Housing
- CCEC Credit Union
- Centraide Elgin Middlesex
- Centraide Halifax
- Centraide Peterborough et district
- Centre canadien de politiques alternatives
- Centre for Addictio and Mental Health
- Centre ontarien de défense des droits des locataires
- Chez toit
- CHOICE Housing Committee
- Coalition canadienne pour les droits des enfants
- Coalition of Persons with Disabilities
- Colour of Poverty – Couleur du changement (Fédération canado-arabe; Chinese and Southeast Asian Legal Clinic; Chinese Canadian National Council Toronto Chapter; Council of Agencies Serving South Asians; Ontario Council of Agencies Serving Immigrants; South Asian Legal Clinic of Ontario)
- Commission canadienne des droits de la personne
- Community Advocacy & Legal Centre
- Community Advocates Network [Halifax (N.-É.)]
- Community Housing Affordability Collective of Calgary
- Community Society to End Poverty Nova Scotia
- Conseil national des Autochtones de l'Î.-P.-É.
- Office of the Seniors Advocate
- Ontario Housing First Community of Interest (COI)
- Ottawa Mission
- Peel Alliance to End Homelessness
- Pivot Legal Society
- Poverty Roundtable Hastings Prince Edward (HPE)
- Rassemblement ÉlectroSensibilité Québec
- Région de Halton
- Région de Peel
- Renfrew County Legal Clinic
- Renters Educating and Networking Together
- Renters of Saskatoon and Area
- Réseau québécois des OSBL d'habitation
- Right at Home Housing Society
- Sanctuary Toronto
- Shelburne County Housing Coalition
- Sistering
- South Shore Housing Action Coalition
- Syndicat canadien de la fonction publique
- Toronto Alliance to End Homelessness
- UNICEF Canada
- Vers un chez-soi Canada
- Ville de Calgary
- Ville de Vancouver
- Women Abuse Council of Toronto (WomanACT) avec partenaires communautaires
- Women's Habitat of Etobicoke
- Edmonton Coalition on Housing and Homelessness
- Église anglicane du Canada
- Fédération canadienne des associations de propriétaires immobiliers
- Fédération canadienne des municipalités
- Fédération de l'habitation coopérative du Canada
- Fédération de l'habitation coopérative du Canada
- Fédération de l'habitation coopérative du Canada
- Federation of Metro Tenants' Associations
- First Call: BC Child and Youth Advocacy Coalition
- First Unitarian Church of Hamilton
- Fondation canadienne des femmes
- Réseau québécois des OSBL d'habitation
- Right at Home Housing Society
- Sanctuary Toronto
- Shelburne County Housing Coalition
- Sistering
- South Shore Housing Action Coalition
- Syndicat canadien de la fonction publique
- Toronto Alliance to End Homelessness
- UNICEF Canada
- Vers un chez-soi Canada
- Ville de Calgary
- Ville de Vancouver
- Women Abuse Council of Toronto (WomanACT) avec partenaires communautaires
- Women's Habitat of Etobicoke

ANNEXE D : ANALYSE SOMMAIRE DES DOCUMENTS DE RÉFLEXION

Plusieurs documents de réflexion et de recherche concernant l'approche du logement axée sur les droits de la personne ont été reçus ou recueillis pour éclairer le processus de consultation et les discussions. Ils ont été communiqués aux participants de la consultation afin de susciter leur réflexion sur le sujet. Vous trouverez ci-après un sommaire des idées et des thèmes clés pour chacun de ces documents.

Document de réflexion n° 1 Leilani Farha, rapporteuse spéciale des Nations Unies sur le logement convenable

Rapport de la rapporteuse spéciale des Nations Unies au Conseil des droits de la personne sur les stratégies de logement axées sur les droits de la personne (Conseil des droits de l'homme, trente-septième session, du 26 février au 23 mars 2018)

Le document fournit aux organismes gouvernementaux et à d'autres intervenants, des conseils sur la mise en œuvre efficace de stratégies de logement axées sur les droits de la personne. Il décrit la valeur de l'approche de logement axée sur les droits de la personne et présente les principes clés pour l'établissement de stratégies de logement efficaces axées sur les droits de la personne.

Les termes « politique du logement » et « stratégie sur le logement » sont différenciés par souci de clarté : une politique du logement est « composée de programmes qui traitent des enjeux actuels en matière de logement³ », qui sont souvent « dirigés par une autorité unique, un organisme créé par une loi ou différents ordres de gouvernement⁴ ». Une *stratégie sur le logement*, est par contre une initiative à long terme fondée sur une vision de changement structurel. Elle « coordonne une vaste gamme de lois, de programmes, de politiques et de décisions visant à répondre aux besoins de logement qui, lorsque pris ensemble, créent un système de logement⁵ ».

La rapporteuse spéciale détermine les facteurs suivants qui rendent une approche fondée sur les droits de la personne essentielle à l'efficacité des stratégies en matière de logement.

- les problèmes de droit de la personne doivent être déterminés et traités comme tels;
- les droits de la personne changent la façon dont les gouvernements interagissent avec les gens;
- les droits de la personne définissent les lacunes et les faiblesses structurelles dans les systèmes et programmes de logement;
- les droits de la personne clarifient la prise de décisions et la reddition de comptes;
- les droits de la personne ont préséance sur les autres lois et fournissent un cadre pour la gouvernance et la prise de toutes les décisions;
- les droits de la personne sont transformationnels.

3 Assemblée générale des Nations Unies. Rapport de la rapporteuse spéciale sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard (Janvier 2018.) p. 3.

4 Ibid.

5 Ibid.

Le document présente aussi dix principes clés des stratégies du logement axées sur les droits⁶ :

1. Avoir pour base le droit et les normes juridiques – Les stratégies de logement devraient avoir pour base une législation qui reconnaît le droit à un logement convenable, dans toutes ses dimensions. Les stratégies devraient renvoyer au droit au logement tel que garanti par le droit international des droits de l'homme et adhérer à celui-ci.
2. Accorder la priorité à ceux qui en ont le plus besoin et garantir l'égalité – Le droit à l'égalité et à la non-discrimination doit être protégé dans tous les aspects des stratégies de logement et doit être accompagné de voies de recours efficaces.
3. Tenir compte de tous les aspects à l'échelle de l'ensemble de l'administration – Les stratégies doivent impliquer également tous les ordres de gouvernement, du local au national, et définir clairement les responsabilités de chacun.
4. Garantir une participation fondée sur les droits de l'homme – De la conception au suivi, en passant par la mise en œuvre, les stratégies doivent garantir la participation effective des personnes concernées afin de combattre l'exclusion et de briser le silence.
5. Établir des budgets responsables et parvenir à une justice fiscale – Les stratégies doivent veiller à ce que des fonds suffisants, des mécanismes de taxation ou d'autres moyens de garantir des ressources doivent être mis à la disposition des autorités locales et des autres ordres de gouvernement. Des réformes fiscales devraient aussi être apportées pour que la fiscalité favorise la réalisation du droit au logement au lieu de la compromettre.
6. Fixer des échéances et des objectifs fondés sur les droits de l'homme – Ils doivent être raisonnables et atteignables, mais ils doivent aussi rendre compte de l'urgence qu'il y a à lutter contre les violations des droits de l'homme.
7. Mettre en place un mécanisme de responsabilisation et de suivi – Un organe de suivi indépendant désigné devrait être chargé d'évaluer l'efficacité continue de la stratégie de logement, de déterminer les défaillances ou lacunes, de recommander les changements nécessaires et de demander des comptes aux gouvernements et aux autres acteurs concernés, et il devrait disposer des moyens nécessaires pour le faire. Cet organisme désigné pourrait prendre la forme d'une commission, d'un médiateur en matière de logement, d'un défenseur du droit au logement ou d'une institution nationale ou régionale des droits de l'homme.
8. Garantir l'accès à la justice – Des mécanismes de plainte efficaces, qui garantissent l'accès à des recours en cas de violation, contribuent à veiller à ce que les systèmes de logement soient ouverts à tous et fonctionnent de manière efficace. On devrait avoir recours à divers points d'accès, notamment un système judiciaire pour les plaintes constitutionnelles de violations pour l'application des lois, de même que les bureaux des médiateurs, les commissaires au logement, les institutions des droits de l'homme, les conseils du logement locaux ou les défenseurs du droit au logement qui ont le pouvoir d'examiner les plaintes et d'exiger des réponses.
9. Établir clairement les obligations des acteurs privés et réglementer les marchés de la finance, du logement et de l'immobilier. Des mécanismes doivent être mis en place pour s'assurer que les activités des acteurs et des investisseurs privés sont conformes à l'obligation qui incombe à l'État de faire appliquer le droit au logement. Ils devraient également prévoir un contrôle strict des partenariats public-privé et d'autres relations entre les pouvoirs publics et les promoteurs privés.
10. Mettre en place une coopération et une assistance internationales – Les stratégies devraient tenir compte de la dimension internationale du droit au logement en renforçant les engagements de coopération et d'assistance internationales qui ont été pris, et en contribuant aux efforts faits pour résoudre les problèmes mondiaux.

6 Assemblée générale des Nations Unies. Rapport de la rapporteuse spéciale sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard 2018, p. 5 à 20.

Document de réflexion n° 2 Centre pour la défense des droits sociaux – Bruce Porter

Enhancing the Rights-Based Framework for Canada's National Housing Strategy

*[Amélioration du cadre axé sur les droits de la personne
de la Stratégie nationale sur le logement] (disponible en
anglais seulement)*

Le document du Centre pour la défense des droits sociaux insistait sur le fait que le droit à un logement convenable pour tous devait être le point central de la stratégie. Le document précisait ensuite que le droit au logement est intrinsèquement lié aux autres droits de la personne et qu'il doit être compris du point de vue de l'équité, dans une lutte contre la discrimination systémique visant des groupes vulnérables et des effets de la colonisation et d'autres motifs.

Le Centre soulignait que le droit au logement doit être protégé par la Constitution canadienne (par exemple, par les interprétations de la Charte des droits à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne et du droit à l'équité). De plus, il semblait vital d'assurer un mécanisme de réclamations accessible qui permettrait d'identifier et d'appliquer des recours efficaces. Il a été souligné, dans certains contextes, que les tribunaux ont un rôle à jouer en statuant sur les plaintes relatives au droit au logement (par exemple, la protection du droit au logement selon la Charte).

Il faut faire ressortir en même temps la nécessité des recommandations de recours. Le document recommandait l'adoption de la procédure utilisée par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU à l'occasion de l'Examen périodique universel : les gouvernements reçoivent des recommandations des autres ordres de gouvernement et doivent ensuite prendre des décisions officielles, puis faire rapport quant à l'acceptation ou au refus de chaque recommandation.

En ce qui concerne le poste de défenseur fédéral du logement, le Centre recommandait que :

- Le bureau du défenseur soit indépendant, adéquatement pourvu en personnel et en ressources.
- Il soit « mandaté pour conduire des enquêtes sur les problèmes systémiques et la non-conformité potentielle et pour faire des recommandations de recours »⁷.
- « Dans certains cas [le Défenseur] soit mandaté pour travailler avec des groupes touchés afin d'amener les problèmes systémiques majeurs devant une commission d'arbitrage⁸. »
- Son rôle en présentant des recommandations de recours puisse s'inspirer de la procédure de « communications » utilisée par les rapporteurs spéciaux et les experts indépendants nommés par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

En ce qui concerne le Conseil national du logement, il était recommandé que celui-ci :

- comprenne des membres issus des communautés concernées et choisis par elles;
- constitue une commission d'arbitrage à partir de critères inspirés de la législation et incluant des membres des communautés concernées et des gens possédant une expertise en droits de la personne;
- assume le rôle de suivi de la progression et de la conformité aux objectifs et aux calendriers de la SNL;
- soit indépendant.

⁷ Porter, Bruce. *Enhancing the Rights-Based Framework for Canada's National Housing Strategy*. Centre pour la défense des droits sociaux 2018, p. 14.

⁸ Ibid.

En ce qui concerne l'Initiative d'aide communautaire aux locataires, il était recommandé que celle-ci :

- ait un rôle élargi pour appuyer la défense des droits aux niveaux local et communautaire;
- change son appellation pour « Initiatives communautaires » afin d'être plus inclusive (par exemple, traiter les problèmes de ceux qui connaissent l'itinérance, qui vivent dans des refuges, dans des situations précaires de propriété);
- encadre les initiatives locales autour du droit au logement et travaille avec ceux qui ont des besoins en matière de logement afin d'identifier les problèmes systémiques, les solutions et prendre la défense de leur droit au logement;
- Encourager les initiatives locales de présentation des réclamations au Bureau du défenseur du logement..

Le document recommandait également que la SNL devrait prévoir une aide adéquate au niveau local en matière de droits de la personne par le biais d'un engagement public.



Document de réflexion n° 3 Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance (ACMFI)

Document de travail : Mettre fin à l'itinérance et défendre le droit au logement

Le document présenté par l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance (ACMFI) exprime son soutien à la Stratégie nationale du logement (SNL) et à l'approche du logement axée sur les droits de la personne de la SCHL, y compris son financement et ses engagements en vertu de la SNL, ainsi qu'à la signature de la première entente bilatérale entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires le 30 avril 2018. Elle met aussi en lumière la nécessité d'enchâsser le droit au logement dans la législation, les ententes, les programmes, le financement et les autres initiatives. Elle souligne également la nécessité pour le gouvernement fédéral de veiller à ce que la SNL soit entièrement conforme aux normes internationales, y compris les dix principes clés établis par la rapporteuse spéciale de l'ONU.

Cet exposé de position rappelle à tous les ordres de gouvernement « qu'ils ont encore beaucoup de travail à accomplir afin de respecter leurs obligations en matière de droit au logement⁹ » y compris l'établissement et le respect de nombreuses normes particulières. Les gouvernements fédéral, provinciaux/territoriaux et municipaux ont tous la responsabilité de reconnaître le droit des personnes à un logement convenable tel qu'il est formulé au plan international et d'assurer sa réalisation progressive par le biais de la législation, des budgets, des politiques, des programmes.

L'Alliance demande également « des politiques, des programmes et du financement nationaux, provinciaux et municipaux en soutien à la Stratégie nationale sur le logement, qui répondent de manière exhaustive aux besoins les plus importants, avec un accent particulier sur la prévention et l'élimination de l'itinérance¹⁰. » Ceux qui ont les besoins les plus pressants sont les groupes défavorisés comme les femmes, les personnes LGBT, les personnes handicapées, les minorités ethniques, les autochtones et les migrants. Il est recommandé de mettre en œuvre une approche intersectionnelle.

Voici les quatre principales recommandations¹¹ de l'Alliance :

1. Que le gouvernement fédéral respecte ses obligations internationales sur les droits de la personne en s'engageant à prévenir et faire cesser toute itinérance.
2. Que le droit au logement soit enchâssé dans la prochaine législation afin de mettre en œuvre la Stratégie nationale du logement.
3. Que les investissements et les programmes du gouvernement fédéral en matière de logement comportent des exigences claires et transparentes afin de garantir que ces derniers sont centrés sur les sans-abri ou les personnes à risque de le devenir.
4. Que le respect des obligations internationales en matière de droit au logement fasse partie de tous les accords bilatéraux sur le logement en vertu de la Stratégie nationale du logement.

9 Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance, *Mettre fin à l'itinérance et défendre le droit au logement*. 2018, pages 2 et 3.

10 Ibid., p. 5.

11 Ibid., p. 6-7

Document de réflexion n° 4 Centre ontarien de défense des droits des locataires

Questions on the Way to the Right to Housing: An Ideas Paper

*[Questions pour la réalisation du droit au logement :
document de réflexion] (disponible en anglais seulement)*

Le document communiqué par le Centre ontarien de défense des droits des locataires analyse plusieurs facteurs identifiés par le Comité des Nations-Unies sur les droits économiques, sociaux et culturels et il examine ces derniers et d'autres facteurs dans le contexte d'une législation en faveur d'une approche axée sur les droits au logement.

- Le document fait remarquer la nécessité de recours efficaces en cas de violations du droit des personnes au logement. Il souligne également qu'il n'existe actuellement aucune possibilité de recours et aucun moyen en place pour empêcher les violations. Le système des tribunaux n'est pas considéré comme approprié pour la recherche de ces recours. Il est plutôt préférable que les groupes et individus soient en mesure d'identifier et de rechercher des recours auprès d'instances qui leur sont accessibles.
- La prise de décision gouvernementale doit s'appuyer sur une analyse axée sur les droits au logement (de façon similaire à l'analyse comparative entre les sexes).
- Le gouvernement doit prendre en considération ses responsabilités et devoirs à poser des gestes positifs en matière de droits au logement, particulièrement à la lumière de la façon dont ces gestes interagiraient avec d'autres organismes de surveillance. Il est également important de tenir compte des exigences en matière de transparence et de rapports.
- Un défenseur du logement fédéral doit être en mesure de présenter un plaidoyer dans un forum où l'on peut réaliser des recours efficaces et des actions concrètes en vue de corriger les lacunes de la politique du logement.
- Les organisations locales peuvent jouer un rôle d'aide et de défense des personnes victimes de violations des droits en matière de logement en leur facilitant l'accès aux recours prévus par la loi pour de telles violations.
- Il faut prendre en considération la structure et les responsabilités d'un défenseur du logement de même que celles du Conseil national du logement, particulièrement en ce qui concerne la surveillance efficace de l'action gouvernementale et la fourniture de recours adéquats aux victimes de violations de leurs droits au logement.

Document de réflexion n° 5

Ressource : Emily Paradis, Ph. D.

Canada's Rights-Based National Housing Strategy: Principles and Mechanisms for Rights-Based Participation of Those with Lived Experience – An ideas paper

Stratégie nationale sur le logement fondée sur les droits : principes et mécanismes de la participation fondée sur les droits de ceux qui ont vécu l'expérience. Document de réflexion (disponible en anglais seulement)

Le document présenté par Emily Paradis, Ph. D., explore les principes de la participation fondée sur les droits et de la responsabilisation envers ceux qui sont touchés par l'itinérance et le besoin de logement. Il propose une architecture de mise en œuvre du droit au logement à l'intérieur de la Stratégie nationale sur le logement. Le document communique aussi des observations à partir d'une série de consultations auprès d'experts [ayant connu l'itinérance] de toutes les régions du Canada et il résume les commentaires des participants sur les processus d'inclusion, l'accès à la justice, le soutien aux initiatives locales et la représentation.

L'auteure fait valoir qu'une approche axée sur les droits dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement (SNL) doit tenir compte non seulement du droit à un logement convenable, mais aussi des droits fondamentaux de la personne, des droits civils, des droits à l'égalité et des droits politiques à l'inclusion et à la participation démocratique. Elle explique que le droit au logement est indissociable des autres droits de la personne.

La SNL doit reconnaître le droit à un logement convenable qui inclut les composantes d'abordabilité, de sécurité légale d'occupation, d'habitabilité et d'accessibilité. Elle doit apporter du leadership et de la coordination parmi toutes les instances qui ont un rôle dans la réalisation du droit à un logement convenable (par exemple, les provinces, les municipalités), établir un ensemble de critères communs axés sur le droit au logement convenable et mettre en œuvre des mécanismes contraignants. La Stratégie, qui doit avoir une incidence immédiate pour les plus vulnérables, doit aussi prendre de l'expansion au fil du temps pour répondre aux besoins de tous ceux pour qui un logement convenable est hors de portée à l'intérieur du système de logement actuel.

L'auteure met l'accent sur le besoin de veiller à ce que les initiatives de la Stratégie profitent également aux groupes à la recherche d'équité et elle recommande la tenue d'une analyse de fond sur l'équité en coordination avec l'approche axée sur les droits à la SNL.

Le document met en lumière la nécessité d'une participation axée sur les droits, et non seulement une consultation, de ceux ayant vécu l'itinérance à tous les niveaux et il fait les recommandations suivantes pour faciliter un engagement réel :

- Tenir compte des sept principes du Lived Experience Advisory Council en ce qui a trait au leadership et à l'inclusion des personnes ayant une expérience vécue de l'itinérance.
- Éliminer les obstacles à la participation. Par exemple, couvrir directement les dépenses de déplacement, choisir des endroits accessibles et ne pas insérer des hypothèses fondées sur les classes dans le processus de participation.
- Les situations doivent tenir compte des traumatismes, faire la place au discours des subordonnés et considérer ceux ayant vécu l'itinérance sur le même pied que les autres participants.
- Il doit y avoir une évolution de la communication dans l'établissement des politiques « entre parler des personnes confrontées à l'itinérance et leur parler à elles; entre les hiérarchies liées à la race et au sexe considérées comme acquises de ceux dont la voix fait autorité et la distribution intentionnelle et équitable du temps de parole; entre l'« objectivité » professionnelle présumée et une reconnaissance que les points de vue de tous les participants sont fondés sur l'expérience vécue, y compris ceux qui ont des expériences de privilège¹². »
- Offrir une formation appropriée aux différents groupes d'intervenants.

¹² Paradis, Emily. *If You Build It, They Will Claim: Rights-Based Participation and Accountability in Canada's National Housing Strategy*. 2018, p. 11.

Le document communique les observations d'experts ayant vécu l'itinérance à partir d'une série de consultations tenues à travers le Canada. On trouvera ci-dessous les résultats clés et les principales recommandations.

Processus inclusifs

- La peur et la méfiance peuvent constituer des obstacles à une participation et une responsabilisation axées sur les droits puisque les personnes concernées par l'itinérance et le logement inadéquat ont connu des violations de leurs droits fondamentaux par tous les ordres de gouvernement.
- Parmi les obstacles à la participation, on en retrouve qui sont circonstanciels (par exemple, le transport, les frais de garde) et d'autres qui relèvent d'attitudes et de pratiques d'exclusion (par exemple une langue étrangère, la crainte que l'apparence, l'élocution et d'autres caractéristiques qui les feraient paraître non crédibles).
- Les participants ont recommandé des échanges avec diverses communautés par le biais de personnes et d'organisations fiables, la reconnaissance et la valorisation des toutes sortes d'expertise, la sensibilité aux réalités quotidiennes des populations marginalisées, la fourniture d'informations contextuelles aux participants et la responsabilisation afin que ces derniers réalisent que leur avis influence les décisions.
- Les recommandations spécifiques au Conseil national du logement incluent la fourniture d'un soutien anticipé aux déplacements, à l'hébergement, aux repas et aux frais de garde ainsi qu'une indemnisation appropriée, le recours à un langage clair et des activités de formation, d'information et de mentorat.

Accès à la justice

- Les participants ont communiqué leurs expériences négatives avec les processus judiciaires et quasi judiciaires, y compris un déséquilibre du pouvoir et des ressources entre les institutions et les plaignants et une insuffisance des services à ces derniers.
- Il a été recommandé que le bureau du défenseur fédéral du logement joue le rôle de défenseur attitré pour soutenir les plaignants.
- L'expertise des gens doit être reconnue et respectée, le processus doit être financièrement accessible, il doit y avoir des délais raisonnables pour la présentation des résultats et des recours et le travail du panel doit s'appuyer sur la compréhension autochtone de la justice et des droits de la personne, y compris la justice réparatrice.
- La participation comme membre d'un panel d'arbitrage des réclamations en matière de droits au logement doit inclure des experts avec du vécu et un nombre limité de bureaucrates. Elle doit être diversifiée et disposer d'un leadership provenant d'experts avec du vécu. Le mandat des panélistes doit être de durée limitée.
- Il doit y avoir des mécanismes de responsabilisation (par exemple, des processus de destitution pour les panélistes qui ne jouent pas leur rôle, des dispositions pour les plaintes et les appels).
- Les plaintes systémiques doivent être constituées à partir de plusieurs cas individuels comportant des problèmes similaires. Le gouvernement et les organisations de la société civile joueront un rôle clé dans le suivi.

Appui accordé à des initiatives locales :

- Le programme des initiatives axées sur la communauté doit financer « les simples citoyens, le contrôle par des experts qui ont du vécu, les activités de défense et les campagnes de lutte contre les problèmes systémiques à mesure qu'ils émergent à l'échelle locale¹³. »
- Les initiatives communautaires doivent être financées pour mener la surveillance des dépenses du programme local de la SNL.
- Le financement doit aussi avoir pour cible l'éducation juridique et les actions de défense, en particulier la défense des droits des locataires et les projets qui fournissent de l'information ou des services à guichet unique. Les projets doivent être conduits et définis par les membres de la communauté.
- Les projets exigent des modèles de réussite, des ressources pour une assurance d'accessibilité, des calendriers réalistes, une formation anti-oppression pour les membres et le personnel, des structures de responsabilisation et la liberté d'élaborer des structures de gouvernance appropriées axées sur le contexte et la participation des membres.

Représentation :

- La représentation des diverses communautés sur le Conseil, le panel, au Bureau du défenseur et dans les initiatives communautaires exige une approche intersectionnelle.
- Il y a un besoin d'ouverture à tous les membres de « processus de sélection locaux, démocratiques et axés sur la communauté¹⁴ ».
- Il doit y avoir un processus de demande d'emploi ouvert et accessible qui met l'accent sur l'expérience directe et le service à la communauté plutôt que sur la formation ou les références d'emploi.
- Il faut intégrer les pratiques exemplaires actuelles (par exemple, la Stratégie de réduction de la pauvreté de Toronto, le Groupe consultatif sur l'expérience vécue, le Conseil de la jeunesse du premier ministre de l'Ontario).
- Les experts avec du vécu doivent avoir une influence significative et le Défenseur, le Conseil et le panel doivent rendre des comptes non seulement vis-à-vis leurs propres membres, mais également vis-à-vis les communautés qu'ils représentent.

13 Paradis, Emily. *If You Build It, They Will Claim: Rights-Based Participation and Accountability in Canada's National Housing Strategy*. 2018, p. 23.

14 Ibid., p. 25

Document de réflexion n° 6 Christopher Essert, professeur agrégé, Faculté de droit de l'Université Queen's

The Basis and Nature of A Rights-Based Approach to Housing Policy

*La base et la nature de l'approche de la politique du
logement axée sur les droits de la personne (disponible
en anglais seulement)*

Le document que présente Christopher Essert, professeur agrégé, traite de l'itinérance, du droit au logement et de la manière dont l'approche du logement axée sur les droits de la personne devrait influencer la Stratégie nationale sur le logement.

L'auteur soutient que « nous pouvons approfondir notre compréhension du logement et d'une approche du logement axée sur les droits de la personne en voyant l'itinérance comme une situation où le droit humain au logement est profondément et gravement bafoué¹⁵ ». Il aborde l'itinérance comme une importante dénégaration des droits et des libertés où les personnes itinérantes sont incapables d'accomplir les activités humaines élémentaires sans la permission de quelqu'un d'autre (p. ex., un refuge ou un hôte).

L'auteur décrit le droit au logement comme étant le droit à ne pas vivre dans l'itinérance. Il soutient que « tous les aspects de la Stratégie nationale sur le logement doivent être compris sous l'angle de son objectif global de protection des droits de tous les Canadiens à avoir un logement convenable et à ne pas vivre dans l'itinérance¹⁶ ».

Les principales recommandations visant la nouvelle législation, le poste de défenseur fédéral du logement, l'Initiative d'aide communautaire aux locataires et la campagne de mobilisation publique sont les suivantes :

- Les principes directeurs de reddition de comptes, de participation, de non-discrimination et d'inclusion sur lesquels repose la législation sont nécessaires, mais ils sont insuffisants. La législation exige en outre « un engagement clair et explicite à l'égard de l'essence même du droit au logement¹⁷ ».
- [Le] « défenseur et son bureau doivent être dotés d'indépendance et de pouvoirs substantiels d'application de loi substantiels¹⁸ ».
- Même si le rôle du Conseil et son rapport au défenseur sont imprécis, le Conseil doit assurer la liaison entre le défenseur et les Canadiens et il pourrait élaborer et développer le contenu du droit au logement dans le contexte canadien.
- En regard de l'Initiative d'aide communautaire aux locataires, « il est et il sera toujours important que les personnes qui travaillent sur le terrain et qui ont une expérience concrète des choses aient des moyens structurés et officiels de participer à l'élaboration des politiques¹⁹ ».
- En regard de la campagne de mobilisation publique, « il est impératif que tous les Canadiens puissent voir et comprendre la nature et la base du droit au logement²⁰ ». Il pourrait être utile de faire des rapprochements avec les soins de santé et la justice criminelle.

15 Essert, Christopher. *The Basis and Nature of a Rights-Based Approach to Housing Policy*. 2018, p. 2.

16 Ibid., 6.

17 Ibid., 7.

18 Ibid.

19 Ibid.

20 Ibid.

ANNEXE E : DÉCLARATIONS PAR LETTRE TYPE

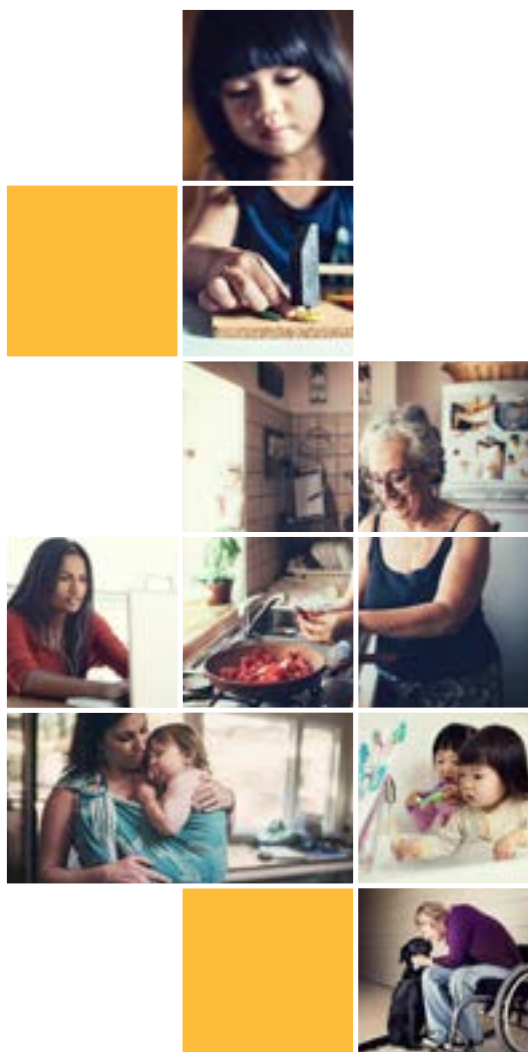
Le Centre ontarien de défense des droits des locataires

CE QU'IL A EXPRIMÉ : Le gouvernement du Canada DOIT reconnaître que le logement est un droit inscrit dans la loi. Le Canada a signé des accords internationaux dont les dispositions doivent être respectées. Nous avons besoin de moyens clairs pour obliger notre gouvernement à tenir ses promesses. Sans la reconnaissance du droit au logement, une approche du logement axée sur les droits de la personne demeurera symbolique.

Association of Community Organizations for Reform Now (ACORN)

Les membres de l'ACORN craignent que l'approche du logement axée sur les droits de la personne ne réponde pas aux besoins des personnes ayant le plus criant besoin d'un logement sûr, abordable et convenable. Une approche du logement axée sur les droits de la personne doit comporter ce qui suit :

- Une loi confirmant le droit à un logement convenable.
- Des fonds au titre de la SNL consentis aux municipalités, aux provinces et aux territoires qui reposent sur la promotion de politiques intersectorielles défendant le droit au logement.
- Un bureau de défenseur du logement indépendant et doté des mécanismes nécessaires pour mobiliser les collectivités, cerner les obstacles au respect du droit au logement et formuler des recommandations officielles au gouvernement.
- Un Conseil national du logement dont les membres ne sont pas des fantoches, mais qui est plutôt formé de réels représentants de leur collectivité respective.
- Un mécanisme décisionnel convenable permettant de présenter des requêtes d'ordre systémique à un groupe d'experts en droits de la personne plutôt qu'à des représentants communautaires fantoches.
- La priorisation des besoins en matière de logement de tous groupes marginalisés.
- L'affectation de ressources supplémentaires aux organisations se consacrant déjà à des initiatives en faveur du logement et des locataires.



ANNEXE F : AUTRES SUJETS ET POINTS DE VUE

Les commentaires de Canadiens ont porté par ailleurs sur l'importance de divers autres aspects qui seraient essentiels pour aider les Canadiens à combler leurs besoins en matière de logement et pour promouvoir une approche du logement axée sur les droits de la personne.

Échange d'information

Les participants à la consultation ont souhaité que l'échange d'information fasse partie intégrante de toute nouvelle stratégie sur le logement. Les membres du public et les intervenants du secteur du logement auront besoin d'information pour assurer orientation, conseils et clarté. La transparence et la clairvoyance doivent être évidentes pour que la loi, le bureau du défenseur du logement, le Conseil national du logement et toute autre initiative soient accueillis favorablement. Les obligations du secteur privé doivent être précises et largement diffusées et le processus de demande de financement doit être limpide et précis.

En outre, la présentation de renseignements sur les modèles de pratiques exemplaires devrait être prioritaire, que ce soit par le bureau du défenseur du logement ou par un autre moyen. Des initiatives efficaces en matière de logement mises en œuvre au Canada et ailleurs pourraient être adaptées et adoptées à plus grande échelle. Beaucoup de modèles de pratiques exemplaires ont été présentés par des participants durant la consultation (voir le volet Pratiques exemplaires). Ces exemples vont des démonstrations de logement inclusif à l'amélioration de l'abordabilité du logement et aux solutions temporaires à l'itinérance. Il faudra présenter et documenter des réussites qui relèvent les principales difficultés afin d'en tirer des enseignements.

Comblar les lacunes dans les données et la recherche

Les lacunes dans les données et la recherche ont représenté un autre thème important. Le besoin de données qualitatives et quantitatives et de recherche a été maintes fois évoqué. Les participants ont souhaité que la Stratégie nationale sur le logement soit suffisamment souple pour s'adapter aux besoins de logement des Canadiens en fonction de données et de résultats de recherche futurs.

Il faut également tenir compte d'une variété de facteurs socioéconomiques (p. ex., le revenu, la santé mentale, la toxicomanie, le statut d'immigration) et de l'intersectionnalité des enjeux. La nécessité de conjuguer les efforts et d'éviter les initiatives en vase clos a aussi été évoquée.

Le travail sur le logement et sur d'autres déterminants sociaux ne devrait pas être cloisonné, il devrait plutôt être interrelié afin qu'il tienne compte d'un vaste éventail de besoins humains. Le logement devrait se trouver près des services, du réseau de transport en commun, des emplois et des autres commodités.

Apprendre des pratiques exemplaires

Les participants ont évoqué bon nombre de politiques, programmes et modèles nationaux et internationaux dont le Canada pourrait s'inspirer pour répondre aux besoins en matière de logement. Parmi les exemples se trouvent les suivants :

Mobilisation

- Le Lived Experience Advisory Council a été présenté en tant que modèle efficace de mobilisation des personnes dotées d'une expérience concrète.
- Formation fondée sur les droits de la personne
- Les participants ont indiqué qu'autant les propriétaires que les locataires avaient un besoin de formation fondée sur les droits de la personne. Le programme de certification LandlordBC et l'initiative ontarienne Ready to Rent ont été cités comme exemple de modèles potentiels.

Modèle ou programme national

- Logement d'abord a été présenté comme approche efficace.
- Les pratiques de centres communautaires tels que Awakening House à Calgary ont été citées comme exemple de pratiques axées sur les droits de la personne pouvant être reproduites à plus grande échelle et pouvant réduire la stigmatisation.
- Les copropriétés Kol par Cardel Homes à Ottawa ont été proposées comme un exemple de logements inclusifs et durables.
- Un plafonnement du coût des loyers, comme celui du Québec, a été proposé.
- Des allocations transférables pour le loyer ont été proposées pour permettre aux personnes d'habiter où elles veulent et pour éviter la ghettoïsation des personnes ayant des besoins en matière de logement. L'allocation pour le loyer du Manitoba et le Supplément au loyer du Québec ont notamment été évoqués.
- Des logements temporaires empilables et portatifs de 24 mètres carrés construits dans des quartiers de Londres, de Dublin et de Vancouver ont été décrits comme des façons d'utiliser à court terme des terrains vacants dont l'aménagement n'est pas encore prévu pour héberger des personnes sans abri jusqu'à ce qu'un logement permanent puisse être bâti. Des logements peuvent aussi être aménagés pour des membres du personnel de soutien.

International

- Il a été rapporté que le Costa Rica fournissait des maisons aux personnes ayant des besoins en matière de logement.
- Il a été recommandé d'étudier les approches de financement du logement social de Vienne et de la Suède.

Inclusion et groupes vulnérables

L'un des thèmes fréquents des discussions en table ronde et des présentations en ligne est la nécessité d'adopter une approche inclusive pour résoudre les problèmes liés au logement. Les risques et les obstacles que rencontrent les groupes vulnérables ont souvent été soulevés. Parmi ces groupes vulnérables se trouvent les aînés, les Autochtones, les personnes racialisées, les personnes ayant un handicap physique, les personnes ayant un handicap du développement, les personnes monoparentales, les personnes sans abri, les personnes ayant vécu des traumatismes et des sévices et les personnes ayant des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie. Le besoin de solutions abordables, accessibles et culturellement adaptées et adoptées a été accentué.

Il a été jugé essentiel à l'avancement d'une approche du logement axée sur les droits de la personne de répondre aux besoins criants en matière de logement des Autochtones vivant au sein de communautés tant urbaines, que rurales ou nordiques.

Il a été souligné qu'en plus d'accorder la priorité aux personnes dont les besoins sont les plus grands, il faut rendre accessibles des processus d'appel liés au droit au logement.

Marchés de l'habitation, abordabilité et urbanisme

Les participants à la consultation ont soulevé les défis que posent les prix des habitations sur le marché et la question d'abordabilité pour l'élaboration d'une stratégie sur le logement axée sur les droits de la personne. Les problèmes d'offre de logements privés et publics ont été évoqués.

Le parc de logements est étroitement associé à l'utilisation du territoire. Aussi les prix de l'immobilier ainsi que les décisions d'urbanisme et de zonage sont des facteurs déterminants dans le but de combler les pénuries dans le parc de logements. Parmi les recommandations spécifiques sur les politiques et pratiques en matière d'immobilier et d'urbanisme, mentionnons les suivantes.

- La déréglementation de l'utilisation de territoire dans les municipalités et les régions métropolitaines comme le Grand Toronto et le Grand Vancouver.
- « Nous souhaitons que cesse la spéculation immobilière étrangère au Canada. »
- Les gouvernements devraient unir leurs forces pour combattre l'activité criminelle et le blanchiment d'argent dans le secteur immobilier.

L'abordabilité des logements a aussi fait l'objet de beaucoup de commentaires durant la consultation. Le prix des loyers et l'accès à la propriété ont été reconnus comme étant inabordables pour bien des gens, y compris ceux appartenant à la classe moyenne. Un objectif général de garantir l'accès à un logement dont le prix de la mensualité se situe sous un certain pourcentage du revenu mensuel (p. ex., 30 %) a été proposé. Des recommandations spécifiques visant l'amélioration de l'abordabilité des logements ont été formulées dont, notamment, le retour du contrôle du prix des loyers, l'élargissement des actuels critères d'admissibilité au Régime d'accès à la propriété et l'aide aux nouveaux locataires. Les longs délais d'attente d'un logement abordable ont aussi été pointés du doigt

comme fardeau pesant sur les personnes ayant des besoins en matière de logement. L'exploitation de biens inutilisés et le recyclage des bâtiments institutionnels (écoles, églises, usines, etc.) en conservant le patrimoine collectif ont été proposés comme façons d'accroître le parc de logements abordables.

À propos du parc de logements abordables, des participants craignent qu'une emphase excessive sur une approche du logement axée sur les droits de la personne ait les conséquences suivantes :

1) Nuire aux efforts d'amélioration de l'abordabilité du logement en accentuant les délais et les obstacles à la création de nouveaux logements locatifs tant convoités et en enlevant le soutien de revenu aux personnes qui en ont le plus besoin. Ils ont expliqué que la création de nouveaux logements est le moyen le plus efficace de rendre l'offre de logements plus élastique : des logements plus abordables sur l'ensemble du spectre de coûts, y compris à coûts très modiques.

2) Rendre le réaménagement plus onéreux et coûteux. Les participants ont expliqué que l'octroi de la sécurité d'occupation absolue en interdisant les expulsions restreindrait et empêcherait le réaménagement des complexes immobiliers dotés de logements. Cela nuirait à la création de nouveaux logements et empirerait les choses pour les personnes à faible revenu. On a expliqué que les ménages à faible revenu peuvent aussi s'établir dans des logements réaménagés et laisser à un autre ménage leur ancien logement.

À propos de l'urbanisme, y compris le réaménagement, les participants ont expliqué que, dans une approche communautaire, les plans de logements publics devraient tenir compte de l'importance de l'accès aux services essentiels comme les soins de santé et le transport en commun. En même temps, il faut prendre en compte les besoins des collectivités rurales. Dans le contexte de l'urbanisme, le « droit au logement » est largement évoqué.

Après la consultation sur l'approche du logement axée sur les droits de la personne, en août 2018, une lettre ouverte adressée au premier ministre du Canada a été rédigée et publiée par Amnistie internationale – Section canadienne, Campagne 2000 : Éliminer la pauvreté chez les familles et les enfants au Canada, Canada sans pauvreté, l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance, Emily Paradis, chercheuse en matière de logement et d'itinérance, ainsi que le Social Rights Advocacy Centre. Cette lettre a aussi été signée par la Rapporteuse spéciale des Nations unies sur le logement convenable et par 170 autres personnes et organisations. Les signataires pressent le gouvernement du Canada d'inscrire le droit au logement dans la législation canadienne et d'établir « des mécanismes pour que les personnes concernées puissent soulever les enjeux systémiques relatifs à la mise en œuvre progressive du droit au logement et garantir que les gouvernements agissent en mettant sur pied des recours²¹ ».

Les défenseurs du logement ont fort bien accueilli la demande d'inscription du droit au logement dans la législation, alors que dans la population générale, les opinions ont été plus nuancées. Les points de vue et opinions exprimés dans le cadre de forums publics, comme dans les médias sociaux, et en réponse à la couverture médiatique de la lettre ouverte au premier ministre, étaient mitigés, alors que certains appuyaient l'approche du logement axée sur les droits de la personne, tandis que d'autres l'ont durement critiquée. De manière générale, cela confirme que cette question est importante pour bien des Canadiens.

Protection des locataires

Les participants ont aussi discuté de la nécessité d'assurer la protection des locataires. Les recommandations sont les suivantes :

- Les propriétaires ne devraient pas pouvoir faire des vérifications de crédit de locataires prospectifs.
- « Je presse le gouvernement du Canada d'assurer une meilleure surveillance et d'interdire les pratiques contraires à l'éthique et les échappatoires qu'emploient les sociétés de gestion d'immeubles locatifs exploitées par des entreprises d'investissement. »
- « Il faut créer des organismes d'application de la loi qui défendent les intérêts des locataires. »
- « Des défenseurs du logement avisés doivent accompagner aux rencontres de calcul du loyer les personnes qui ont besoin d'aide en la matière, contester les expulsions non motivées et aider les locataires expulsés parce qu'ils sont victimes de violence. »

Cela dit, des personnes ont aussi déclaré qu'en vertu des lois provinciales les locataires jouissent d'une importante sécurité d'occupation. En Ontario, par exemple, les propriétaires ne peuvent pas résilier un bail simplement parce qu'il arrive à terme. Le locateur doit plutôt invoquer l'une des raisons indiquées dans la loi provinciale pour reprendre possession d'un logement locatif. Voici certains de ces motifs : agissements répréhensibles, entrave importante à la jouissance raisonnable de l'ensemble de l'habitation, dommages au logement et non-paiement du loyer. D'autres motifs peuvent être invoqués tels que des réparations ou rénovations si importantes que le logement doit être vacant et qu'un permis de construction est nécessaire ou la démolition.

21 Une lettre ouverte presse le premier ministre de respecter son engagement envers le droit au logement <https://www.unicef.ca/fr/press-release/une-lettre-ouverte-presse-le-premier-ministre-de-respecter-son-engagement-envers-le>

Logement communautaire et social

Des Canadiens ont aussi indiqué que certains problèmes de logements sociaux et communautaires pourraient se régler grâce à une approche du logement axée sur les droits de la personne. Les recommandations sont les suivantes.

- Les logements abordables devraient se trouver aux endroits où ils sont nécessaires et les personnes ne devraient pas devoir quitter leur quartier pour y accéder. De plus, ils devraient être situés près de services essentiels comme les soins de santé et le transport en commun.
- Les exigences relatives au revenu pour accéder à un logement communautaire peuvent exclure des personnes dans le besoin.
- Le logement abordable devrait reposer sur les besoins de la collectivité plutôt que sur la densité de la population.
- L'attente d'un logement abordable (souvent plusieurs années) est trop longue.
- « Plus de 200 000 logements devraient être aménagés à Vancouver sur un horizon de cinq à dix ans accompagnés d'une structure d'établissement des prix fondés sur le revenu des locataires. Ils devraient être accessibles à tous sans égard au revenu. Le loyer devrait être calculé selon le revenu du locataire et il devrait représenter moins d'un tiers du revenu. » Des investissements du gouvernement fédéral sont nécessaires pour soutenir un tel plan. Il faut réduire les dédales administratifs de l'accès aux logements sociaux.
- Il faut adopter la Loi fédérale du renouvellement urbain qui permettrait de construire des logements sociaux et de rénover les propriétés existantes.

Logement dans le Nord

Les participants à la consultation, particulièrement les participants à la table ronde sur le Nord, ont formulé des recommandations portant sur les besoins propres au Nord :

- Il faut créer des services qui répondent à la fois aux besoins de logement et aux besoins de santé et sécurité, y compris pour les aînés et les victimes de sévices.
- Des services intégrés pourraient être établis dans les bureaux de bande locaux.
- Il faut financer plus de solutions de logement pour les groupes marginalisés (p. ex., des solutions de logement abordable et accessible pour les personnes handicapées).
- Les différences linguistiques peuvent nuire à la communication entre les membres du public à la recherche d'un abri ou d'un logement et les fournisseurs de services.
- En particulier chez les aînés et les personnes victimes des pensionnats indiens, les lacunes en littératie et en numératie peuvent compliquer la compréhension des exigences liées à la propriété (p. ex., la compréhension des ententes complexes sur les biens immobiliers et les régimes fiscaux ou l'établissement de testament juridique).
- La nécessité d'offrir ou de bâtir des logements qui respectent les normes de construction et les codes du bâtiment et l'acquittement des taxes foncières posent des problèmes d'abordabilité.
- Les coûts de construction étant beaucoup plus élevés dans le Nord et la saison de construction étant courte, cela nuit à l'accès rapide aux programmes de financement.
- L'accès au financement et au soutien devrait être équitable et il ne devrait pas entraîner de discrimination géographique.

ANNEXE G

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (articles 21 et 23)

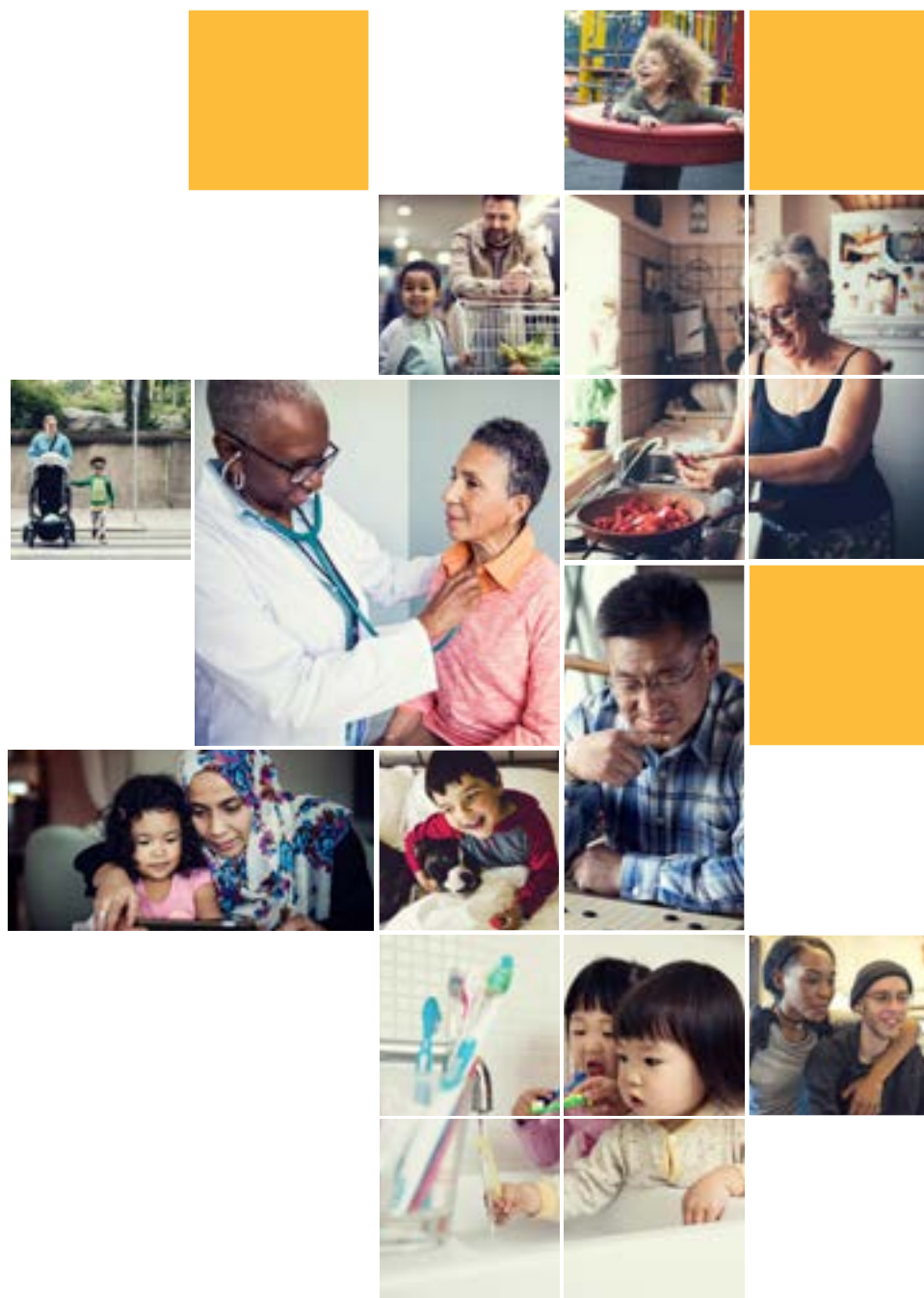
Article 21

1. Les peuples autochtones ont droit, sans discrimination d'aucune sorte, à l'amélioration de leur situation économique et sociale, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la formation et de la reconversion professionnelles, du logement, de l'assainissement, de la santé et de la sécurité sociale.

2. Les États prennent des mesures efficaces et, selon qu'il conviendra, des mesures spéciales pour assurer une amélioration continue de la situation économique et sociale des peuples autochtones. Une attention particulière est accordée aux droits et aux besoins particuliers des anciens, des femmes, des jeunes, des enfants et des personnes handicapées autochtones.

Article 23

Les peuples autochtones ont le droit de définir et d'élaborer des priorités et des stratégies en vue d'exercer leur droit au développement. En particulier, ils ont le droit d'être activement associés à l'élaboration et à la définition des programmes de santé, de logement et d'autres programmes économiques et sociaux les concernant, et, autant que possible, de les administrer par l'intermédiaire de leurs propres institutions.



#StratégieNationaleLogement
chezsoidabord.ca